

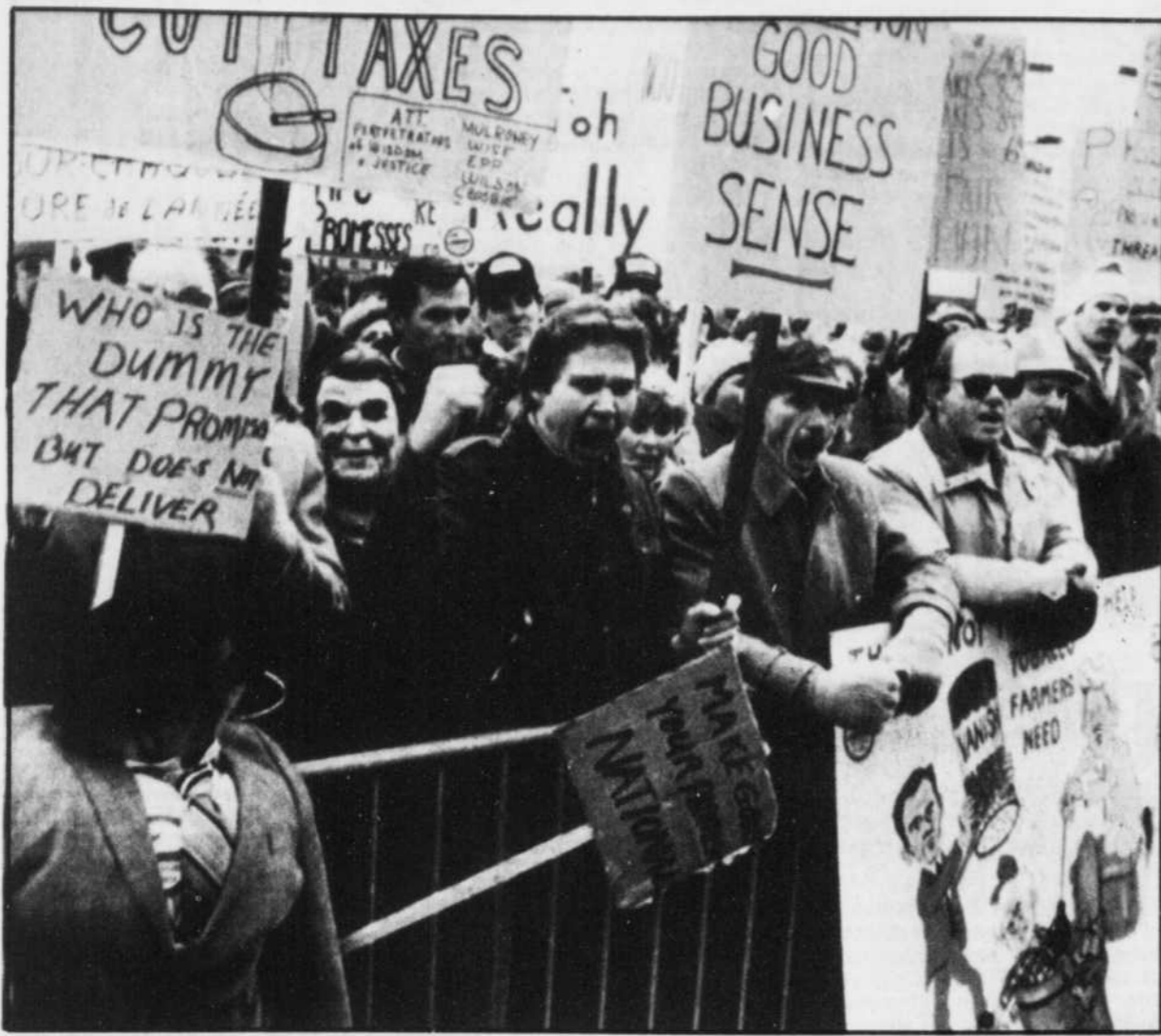
Ottawa s'apprête à vendre l'idée d'une hausse des tarifs

A 8

# la tribune

76e ANNÉE — No 249 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, MARDI 10 DÉCEMBRE 1985 —

(SAMEDI 75¢) 45¢  
Livraison à domicile  
\$2.50 par semaine



C'est par quelque 300 producteurs de tabac en colère que le ministre fédéral de l'Agriculture, John Wise, a été accueilli, hier, à Ottawa où il inaugurerait la conférence annuelle sur les perspectives agricoles.

Les manifestants réclamaient la création de l'office de commercialisation du tabac promis par le Parti conservateur, l'an dernier.

L'agriculture en 1985

## L'une des plus mauvaises années depuis 50 ans

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — L'année 1985 aura été l'une des pires depuis 50 ans pour les cultivateurs canadiens et rien n'indique que les prochains mois seront meilleurs.

Les revenus nets agricoles ont encaissé une baisse de 14 pour cent en 1985, a-t-on appris hier à la conférence annuelle sur les perspectives agricoles d'Agriculture Canada. "Le tableau n'est pas beaucoup plus réjouissant pour 1986. Cependant, j'espère que cette année marquera au moins le début du rétablissement du secteur agricole", a souligné le ministre de l'Agriculture John Wise, à l'ouverture de la

réunion, en rappelant que, depuis quelques années, l'agriculture est engagée sur une voie cahoteuse qui continuera de l'être pendant un certain temps.

Pendant ce temps, plus de 300 producteurs de tabac, en majorité du Sud de l'Ontario, manifestaient bruyamment devant le Parlement pour obtenir la création d'un office de commercialisation, tel que promis par les conservateurs durant la

campagne électorale de 1984. Pour M. Wise, ce dossier est bloqué jusqu'en février au moins, à cause d'une injonction obtenue en Cour fédérale par les manufacturiers de cigarettes qui contestent les coûts de production déclarés par les producteurs et ont obtenu du tribunal une reprise des audiences du Conseil national de commercialisation dans ce dossier.

Pour les agriculteurs, la hausse des revenus en 1986 n'atteindra qu'un faible 1,6 pour cent, estiment les économistes du ministère qui prévoient toutefois une hausse moyenne de 3,4 pour cent des revenus pour les cinq années suivantes.

Les revenus nets agricoles seront de 3,7 milliards \$ cette année comparativement à 4,7 milliards \$ en 1984. L'an prochain, ils devraient atteindre 3,8 milliards \$.

S'il n'avait guère de bonnes nouvelles pour les producteurs, Agriculture Canada est plus optimiste pour les consommateurs. L'indice des prix des aliments n'augmentera que de 2 à 4 pour cent l'an prochain, après une hausse de 3 pour cent en 1985, la plus faible depuis dix ans.

En conférence de presse, le ministre a admis qu'il faudrait un bon moment au cabinet pour rendre une décision sur la révision du mandat de la Société de crédit agricole, réclamée depuis longtemps par les producteurs.

## Clair renonce au recomptage

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — Après y avoir réfléchi, le ministre Michel Clair, défait aux élections du 2 décembre, ne demandera pas de recomptage judiciaire et s'avoue vaincu par le libéral Jean-Guy St-Roch.

En conférence de nouvelles hier matin, M. Clair, après avoir félicité son adversaire de son élection, a donné les principales raisons pour lesquelles il ne portait pas sa défaite en justice.

Il ne veut pas donner l'impression de s'accrocher au pouvoir et il ne croit pas qu'un recomptage, même si des irrégularités étaient découvertes, puisse transformer la majorité de 102 voix de son adversaire en renversement de situation en sa faveur. De plus, les quelque deux semaines consacrées au dépouillement judiciaire du scrutin et les sommes affectées, estimées à 4,000 \$ ou 5,000 \$, ne justifient pas les faibles chances d'une victoire possible.

M. Clair se dit prêt à rencontrer le nouveau député pour lui faire état des dossiers en cours dans le comté, mais ne lui remettra aucun document écrit. "Je lui ferai un rapport verbal des dossiers les plus importants, comme l'assainissement de l'eau, la promotion touristique et autres."

M. Clair considère que les 8,000 dossiers montés par lui-même et son bureau pendant ses neuf années comme député de Drummondville sont de nature confidentielle. Au sujet du tourisme, M. Clair a révélé que le gouvernement du Québec, à son dernier conseil des ministres, a fait une offre de subvention de 2 millions \$ à l'entreprise Roussillon-Drummond dans le cadre de son projet d'implantation d'un centre des congrès de 12 millions \$ à Drummondville, projet qui a été annoncé publiquement par le promoteur, M. Jean-Pierre Prud'homme le 24 octobre. Cette subvention est offerte par la Société de développement industriel, dans le cadre



Michel Clair

de son programme de crédit touristique.

M. Clair a dévoilé également que le gouvernement a été saisi d'un autre projet semblable, celui de l'agrandissement du motel Universel au coût de 6 millions \$. "Si le nouveau gouvernement s'occupe correctement du dossier", a dit le ministre défait, "l'un ou l'autre de ces deux équipements majeurs ou même les deux pourront se réaliser."

### Avenir personnel

Quant à son avenir personnel, M. Clair a laissé entendre que des choses avantageuses lui ont été offertes depuis sa défaite, choses qui devraient être acceptées bientôt. Il n'a pas voulu lever le voile sur ces affirmations sibyllines, mais a tenu à préciser: "Là où j'irai, je resterai toujours intéressé à Drummondville et au Québec".

## Le maire Pelletier réplique au conseiller du district 12

# Côté démontre ses faibles qualités de gestionnaire

par François Gougeon  
SHERBROOKE — "Ce n'est pas le fait d'être un commis au ministère des Affaires culturelles qui donne à André Côté des qualités de bon gestionnaire municipal. Au contraire même. Et cela se manifeste assez bien par les propos qu'il tient!"

D'ordinaire réticent à réagir face à ses conseillers qui le prennent à partie, le maire Jean Paul Pelletier n'a pas hésité un instant hier à répondre aux attaques de son conseiller du district 12, André Côté.

"Le conseiller Côté dit que je suis opposé aux projets des gens du quartier Nord, où je réside moi-même. Mais comment, honnêtement, le conseiller Côté peut-il prétendre que je suis contre un projet de bibliothèque décentralisée ou d'un centre communautaire, alors que je ne me suis jamais prononcé sur ces dossiers?"

### Toutes sortes de promesses

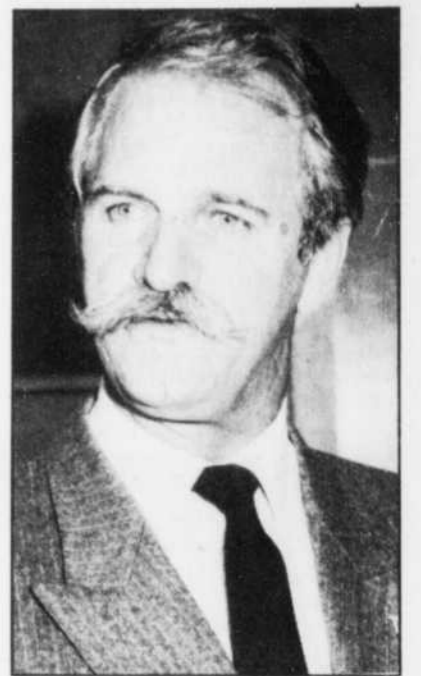
Le maire Pelletier estime en outre que le représentant du district 12 démontre ses "faibles qualités d'administrateur municipal" par sa déclaration d'hier.

"Il cherche tellement à se faire remarquer qu'il est prêt à lancer toutes sortes de promesses. Pourtant, dans le cas de la Bibliothèque, serait-il le seul Sherbrookois à ne pas savoir qu'une étude est en

cours et qu'il est impossible à ce moment-ci de présumer de la décision qui sera prise? Pour ce qui est du centre communautaire, il n'y a pas un administrateur sérieux qui retiendrait une proposition qui vient tout juste d'être lancée. C'est la première fois qu'on parle d'un projet de centre communautaire dans le quartier Nord. Il n'y a jamais eu de présentation au conseil et il convient d'abord, pour ce genre de projet, d'en faire une analyse sérieuse. C'est cela être un gestionnaire des finances publiques. Ce n'est pas se lancer dans une série de promesses comme le fait le conseiller Côté."

Jean Paul Pelletier n'a guère apprécié non plus les commentaires de son conseiller du district 12 au sujet du bois Nicol.

"Il dit que notre décision fera disparaître tout le boisé. Mais il en est le grand responsable car c'est lui qui a monté les gens contre un projet d'ensemble qui aurait permis de conserver 80 pour cent du boisé et rapporté beaucoup plus de revenus à la Ville. C'est lui qui a fait en sorte que le zonage actuel soit maintenu, avec le résultat que seulement 20 pour cent des arbres seront conservés. Et en plus, au lieu d'un investissement de 14 millions \$, ce ne sera qu'environ 3 millions \$. Il est aussi le responsable de la perte de ces revenus additionnels en taxes pour la Ville, à l'endroit d'un terrain — il faut bien le rappeler — qui n'a jamais été prévu comme parc municipal. Pourtant, c'est pour l'ensemble des



Jean Paul Pelletier

Sherbrookois, pour maintenir leur fardeau fiscal au plus bas, que la décision a été prise de bâtir ce terrain. Et malgré cela, les gens du quartier Nord restent les mieux nantis de la Ville au niveau des espaces verts. En tout cas, André Côté a bien démontré qu'il n'est pas ce qu'on peut appeler une autorité en matière de gestion des affaires municipales", devait conclure Jean Paul Pelletier.

## Saisie de 20 millions \$ de cocaïne à Montréal

MONTREAL (PC) — La présence suspecte d'une clef dans la serrure d'un coffre de voiture a conduit à la découverte de 23 kilos de cocaïne d'une valeur marchande de 20 millions \$. Il s'agit de la plus importante saisie du genre dans l'histoire de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

Un homme de 24 ans, originaire de la Colombie, est détenu en rapport avec cette affaire. Il devrait comparaître en Cour des sessions aujourd'hui. Une jeune femme a pour sa part été relâchée après avoir été longuement interrogée au bureau de la section des stupéfiants.

Le jeune couple avait été arrêté dimanche matin, après qu'un citoyen eut été attiré par une clef qui pendait à l'arrière d'une voiture stationnée dans le garage souterrain d'une tour d'habitation

située dans le sud-ouest de la métropole.

Poussant plus loin sa curiosité, l'homme a ouvert le coffre et découvert l'importante quantité de poudre blanche dans deux sacs de sports. Il a immédiatement donné l'alerte à la police de la CUM, qui se refuse pour l'instant à fournir plus de détails, afin de ne pas nuire à son enquête.

Dans la nuit d'hier, la GRC a par ailleurs démantelé un laboratoire dans lequel on s'appropriait à fabriquer 350.000 \$ de métamphétamines, mieux connus sous le nom de speed. "L'usine", qui était dotée d'un équipement très moderne, était installée dans un luxueux chalet de Sainte-Adèle.

Un Américain et un ressortissant égyptien ont été mis en accusation au palais de justice de Saint-Jérôme. Il s'agit d'Alvin

Haskett Jr, 33 ans, de Newport Beach, en Californie, et de Fayed Sabhi Tadros, 39 ans, de Montréal. Le juge Roger Lagarde, de la Cour des sessions, a fixé leur enquête avant cautionnement à jeudi.

Fait sans précédent dans les annales de Douanes et Accise Canada, les douaniers ont confisqué quelque 30 millions \$ en héroïne lors de cinq différentes saisies effectuées à l'aéroport de Mirabel, durant la semaine du 26 novembre au 2 décembre. Au moins douze personnes ont jusqu'à maintenant été arrêtées en rapport avec ces importantes découvertes.

L'arrestation d'un touriste belge qui s'appropriait à passer 3.600 grammes d'héroïne presque pure dans une valise à double fond a notamment permis d'écrouer cinq autres trafiquants d'envergure internationale, à Zurich, en Suisse.

la tribune

Toute une Equipe!



### De nos archives

#### Une taxe imposée aux célibataires

Si les femmes ont maintenant droit de suffrage en cette année de 1941, les femmes célibataires auront peut-être le douteux privilège d'avoir à payer une taxe personnelle comme leurs frères de Sherbrooke.

En effet, le Bill que la ville de Sherbrooke présentera à la prochaine session de la Législature Provinciale demandera qu'on amende la Loi des Cités & Villes de façon à permettre à Sherbrooke de percevoir la taxe des personnes du sexe féminin qui ont 21 ans et plus.

L'amendement proposé vise seulement les célibataires. Selon une estimation préliminaire, de 2,000 à 2,500 femmes seraient atteintes par une telle mesure. Comme la taxe personnelle est de \$2,00, le revenu de la Ville se trouverait accru en 1942 de \$4,000 à \$5,000.

Lors de la dernière session de la Législature, la loi électorale fut amendée afin d'autoriser le suffrage féminin mais on n'apporta aucun amendement à la Loi des Cités & Villes pour permettre l'imposition d'une taxe personnelle.

## André Viger désigné la personnalité du mois

A 3

## Ottawa accélère son offensive contre le gaspillage

B 1

TEMPERATURE  
VARIABLE: - 10 — - 2°C.  
DEMAIN: NUAGEUX D-6

### Aujourd'hui

#### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS ..... B-6
- BANDES DESSINÉES ..C-5
- DÉCÈS .....C-6
- DE TOUT DE TOUS .....D-6
- FINANCE .....B-4
- PETITES ANNONCES ..C-3
- SPORTS .....D-1
- VIVRE EN '85 .....C-1



Mesure de prévention de la conduite en état d'ébriété

# L'Opération Nez Rouge, c'est parti!

par Pierre Saint-Jacques  
**SHERBROOKE** — Plusieurs nez rouges, éclatants de lumière, ont jeté des leurs rougeoyantes aux quatre coins de la ville et dans la région immédiate de Sherbrooke, hier, à 17 heures précises.

Il s'agissait des feux giratoires des véhicules de patrouille, des camions à incendie et des ambulances qui soulignaient ainsi le lancement officiel de l'Opération Nez Rouge, campagne qui veut réduire la con-

duite en état d'ébriété dans la période fertile en rencontres sociales.

### Sans précédent

On rappelle que la Fondation Athlétas Inc. de l'Université de Sherbrooke en collaboration avec les policiers de la Sûreté du Québec, de Sherbrooke, de Rock Forest et d'Ascot-Lennoxville a mis sur pied cette opération sans précédent en Estrie.

Nez Rouge veut sensibiliser, éduquer, informer et prévenir des effets néfastes résultant des abus dans l'usage de l'alcool.

Depuis 17 heures, hier, 9 décembre, l'Opération Nez Rouge durera jusqu'au 23 décembre.

Les propriétaires de voiture qui auront poussé un peu sur la levée du coude seront invités entre 17h et

04h, tous les jours de l'opération, à signaler 821-4646 pour se faire ramener à la maison dans leur propre véhicule.

Car au bout de la ligne téléphonique, se trouvera un bénévole qui détachera une équipe de trois personnes pour s'occuper de vous. Le service ne coûte rien mais si le bénéficiaire de cette randonnée faite en toute sécurité souhaite verser un don, il sera libre de le faire et se verra remettre un reçu pour fins d'impôt.

Si Nez Rouge vise avant toute chose la prévention de la conduite de véhicule en état d'ébriété, elle espère également provoquer une levée de fonds et recueillir quelque 10,000 \$ auprès des entreprises et de la population, somme qui sera versée au profit du programme

d'excellence sportive et des étudiants-athlètes des équipes Vert et Or de l'Université de Sherbrooke.

### A Québec

L'an dernier, une première expérience du genre tentée dans la ville de Québec a permis de satisfaire la demande de 463 conducteurs et de recueillir quelque 25,000 \$ auprès de commanditaires. On avait de plus enregistré une diminution des accidents de l'ordre de 25 pour cent.

Avec l'Opération IMPACT 5 qui fait des malheurs de ce temps-ci à travers toute la région, il n'y a sans aucun doute préférable d'essayer avant... l'Opération Nez Rouge: c'est plus sûr, pas douloureux et ça se fait en douceur pour tout le monde!

## Enquête préliminaire des Hell's

# Témoin déclaré hostile à la couronne par le juge

**SHERBROOKE** — Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a déclaré hier un témoin hostile à la couronne qui l'avait assigné à la barre au sujet de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'affaire des Hell's Angels.

Cette décision a eu pour effet de permettre de le transquestionner comme un témoin adverse plutôt que de l'interroger.

On ne peut cependant publier le contenu de sa déposition à cause d'une ordonnance de non publication de la preuve émise par le tribunal à la demande de la défense.

Le procureur René Domingue avait demandé à la cour de déclarer son témoin hostile en invoquant que ce dernier fournissait délibérément des réponses évasives et se moquait de l'administration de la justice.

Le défenseur Léo-René Maranda a répliqué qu'il n'y avait pas de quoi à fouetter un chat parce que les questions étaient vagues et imprécises, que le témoin n'a

peut-être pas de raison particulière de se souvenir des faits sur lesquels il était interrogé et qu'à tout événement les témoins ne sont pas obligés de faire plaisir à la couronne.

Me Jacques Bouchard a laissé entendre que la couronne devrait convoquer des témoins qui savent quelque chose plutôt que de perdre son temps à en faire entendre qui ne savent rien.

Le témoin en question était un manufacturier âgé de 36 ans et demeurant à Brossard.

La demande de la couronne et certaines questions posées par la suite ont fait l'objet de débats qui ont duré une bonne partie de la journée d'hier.

Un autre témoin a été convoqué à la barre en fin d'après-midi.

Il s'agit de M. Ronald Aubin, un mécanicien âgé de 32 ans et demeurant à Montréal.

Ce dernier poursuivra sa déposition en matinée.

On se rappellera que la défense s'était insurgée jeudi dernier par-

ce que la garde avait installé une troisième chaîne reliant les menottes et les abots des 13 prévenus qui sont inculpés de meurtre ce qui avait pour effet d'entraver davantage le peu de liberté de mouvements qui leur reste.

La police n'avait pas justifié sa décision mais on pense qu'elle ne serait pas étrangère au premier anniversaire de la remise des écussons des Hell's aux anciens membres du Club les gitans.

On a constaté hier que certains prévenus avaient encore cette fameuse troisième chaîne dans la salle d'audience alors que d'autres n'avaient que leurs menottes et les abots.

Cela pourrait être attribuable au fait que certaines chaînes sont soudées et que d'autres se dévissement.

On a avancé que le centre de prévention de la rue Parthenais, où sont gardés les prévenus en dehors de la salle d'audience, aurait pu avoir manqué de chaînes à dévissage.

# Amendements au code criminel: effets pas encore visibles

**SHERBROOKE** — La publicité faite autour des nouveaux amendements du code criminel en matière de conduite de véhicule en état d'ébriété n'aura pas eu les effets escomptés.

«Depuis le 4 décembre, date d'entrée en vigueur des amendements, nous avons intercepté 13 conducteurs dont l'état d'ébriété a été confirmé avec l'alcootest» de souligner le Lt Pierre Cabana, de la gendarmerie de la Police de Sherbrooke.

Ces chiffres démontrent que la situation n'a guère changé depuis la mise en vigueur des amendements qui augmentent la sévérité des amendes en plus de la suspension automatique du permis de conduire et la prison pour les récidives.

Même que le lieutenant devait ajouter qu'un autre conducteur qui avait été impliqué dans un accident avec blessé l'avait échappé belle quand l'alcootest a révélé un taux inférieur à la limite légale.

On sait que les blessures causées dans un accident entraîneront des peines très sévères à l'endroit du conducteur surpris en état d'ébriété.

### Cour des sessions de la paix

Tous ces automobilistes inter-

ceptés par les policiers comparaitront en Cour des sessions de la paix, le 13 janvier 1986.

«C'est peut-être à partir de cette date-là que les effets des amendements se feront sentir quand la sévérité des peines données circulera d'une oreille à l'autre.»

Le plus surprenant c'est que ces arrestations ont eu lieu avant la période intensive des rencontres sociales du temps des Fêtes. Que réservent les jours qui viennent?

Pour le commun des mortels qui croit encore à sa bonne étoile, la surprise sera peut-être de taille quand le greffier lui demandera s'il plaide coupable ou non coupable à l'accusation portée en vertu de l'article 237 du code criminel.

# Feu vert aux unités spéciales de la police de Rock Forest

**SHERBROOKE (psj)** — Quand les commerces ouvrent le soir comme c'est le cas dans les deux semaines précédant la fête de Noël, c'est-à-dire à compter d'aujourd'hui, la Sûreté municipale de Rock Forest donne le feu vert à ses unités spéciales.

«Cette année encore, nous allons mener des actions suivies au niveau de la lutte contre les fraudes, contre les vols à main armée et contre les conducteurs dangereux» d'expli-

quer l'inspecteur Constant Robidas, de la Police municipale de Rock Forest.

### Appel à la GRC

Et pour la période des Fêtes (édition 1985), on innove en faisant appel à des spécialistes de la Gendarmerie royale du Canada qui entraineront les responsables de succursales bancaires ou de caisses populaires sur les fraudes et l'écoulement de la monnaie contrefaite.

«Nous avons déjà communiqué avec des responsables d'institutions

bancaires et ils se sont dits intéressés» de préciser l'inspecteur Robidas.

Les policiers de Rock Forest exerceront de plus une surveillance très serrée dans les centres commerciaux pour prévenir les vols à main armée qui sont toujours craints en cette période d'achalandage dans les magasins.

Les patrouilleurs, enfin, redoubleront de vigilance sur les rues et routes de Rock Forest, à la recherche de ces conducteurs ivres ou au pied trop pesant sur l'accélérateur.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

## Pêcheur déjà à l'oeuvre

Un pêcheur était à l'oeuvre hier sur la glace sur la rivière Magog pas très loin du lac des Nations à Sherbrooke. Il s'agissait probablement du pre-

mier à se risquer cette année sur la glace dont la formation est certainement toute récente.

*d'une ligne à la page*

PUBLICITE  PUBLI REPORTAGE  CONCOURS   
 PUBLI PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**Bingo 1000** la tribune

**\$1000 A GAGNER**

**UN SEUL MARATHON — CARTE VERTE**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 SAMEDI, le 7 décembre 1985:  
 G-46, i-16

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 LUNDI, le 9 décembre 1985:  
 B-10, N-32

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 MARDI, le 10 décembre 1985:  
 B-6, O-67

Les gagnants doivent appeler à 563-1818



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Une dame a été happée par une voiture alors qu'elle traversait la rue Belvédère, vers 13 heures hier. Les ambulanciers s'apprêtent à la conduire à l'hôpital.

# Septuagénaire renversée par une automobile

**SHERBROOKE (psj)** — Une dame, âgée de 73 ans, a subi des blessures qualifiées de sérieuses dans un accident de la circulation survenu vers 13 heures, hier, sur la rue Belvédère, en face du centre commercial du même nom.

Mme Marie Côté, domiciliée sur le boul. Saint-François à Sherbrooke, a été transportée au Centre hospitalier Hôtel-Dieu pour y être soignée.

Selon les informations obtenues, Mme Côté qui n'aurait pas une très bonne vue, aurait tenté de traverser d'un pas rapide la rue Belvé-

dère qui a quatre voies à cet endroit.

Elle n'aurait aucunement aperçu l'automobile qui filait vers elle. La conductrice du véhicule a été incapable d'éviter la collision étant donné le mouvement soudain du piéton.

Malgré le choc de la collision, Mme Côté n'a pas perdu conscience. Elle a même pu s'entretenir avec les policiers. L'âge de la blessée et l'étourdissement qu'elle éprouvait à la suite de la collision ont amené les premiers témoins à qualifier l'état des blessures de sé-

**carnet**

**King wellington**  
 REDIGE EN COLLABORATION

qui sont au courant qu'elle fête ses 35 ans. Elle porte tellement bien son âge qu'on ignore cependant si c'est 25 ans d'âge et dix ans de métier ou l'inverse.

— O —

Des rumeurs dont on n'a pu déterminer la provenance mais qui semblent très solides comme tous les canards bien lancés veulent que le «jeune» Jean-Louis Breton fasse l'objet d'un «shower» de la part de ses amis et que l'événement aurait lieu avant Noël. On n'a cependant pas précisé la nature de la fête en question.

— O —

Salut grand prêtre du «Tam-tam tribal», grâce aux ondes hertziennes qui portent la voix, le ciel de Sherbrooke est moins «drame» l'après-midi... forcément il est braque!

— O —

Candidate à l'élection partielle du 15 décembre dans le quartier cinq à Rock Forest, **Lise Lafrance** précise qu'elle a été membre du comité d'école pendant trois ans et non depuis trois ans.

— O —

**Pierrette Pomerleau** devra ajouter des cadeaux sous l'arbre de Noël puisqu'au cours des dernières heures elle a donné naissance à une fille. L'enfant pesait 6 lbs et 10 onces. La mère et l'enfant se portent bien. Quant au père, **Richard Gendreau**, on croit qu'il s'en sortira...

— O —

Il n'y a que des gens très proches de **Janine Dupuis** qui savent que c'est son anniversaire de naissance aujourd'hui. Mais ils sont encore plus rares ceux

**la tribune**

Courrier de deuxième classe  
 Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélets et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**YVON DUBÉ**  
 Président et Éditeur

**JEAN VIGNEAULT**  
 Rédacteur en chef

**FRANCOIS VAILLANCOURT**  
 Directeur du service de la publicité

**GASTON GAGNÉ**  
 Directeur du service du tirage

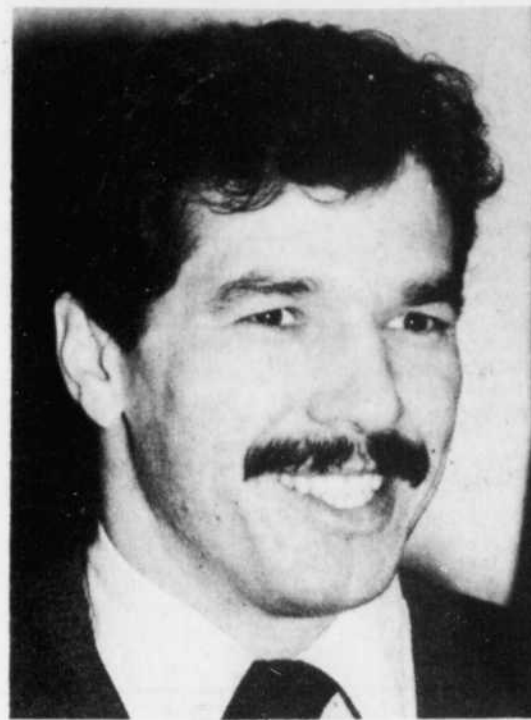
Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
 Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

**Opération Nez Rouge**  
 821-4646

**La Quotidienne** 5 5 2 — 5 4 3 9

La Chambre de commerce de Sherbrooke honore "l'athlète de l'année" au Québec

# Viger désigné personnalité du mois



**"Je suis très flatté mais aussi un peu gêné de tous ces honneurs qui m'arrivent en même temps"** — Viger

par Lise Ouellette  
**SHERBROOKE** — Un nouvel honneur vient de s'ajouter à toute la panoplie qui pleut en ce moment sur l'athlète André Viger.

Hier, la Chambre de commerce de Sherbrooke a conféré au célèbre Sherbrookoïse le titre de personnalité du mois de décembre.

**Des ailes**

"Je suis très flatté mais aussi un peu gêné

de tous ces honneurs qui m'arrivent en même temps. Je tiens à remercier la population qui m'a toujours appuyé. Ce sont ces encouragements qui donnent des ailes et incitent à aller de l'avant," a commenté celui qui vient d'être élu une des sept personna-

lités remarquables du monde par les Jaycee International et qui a reçu un hommage de la part du président américain Ronald Reagan, lors de sa visite au Canada.

Le président de la Chambre de commerce, Dennis Wood, a rappelé que récemment, André Viger a été proclamé athlète de l'année au Québec. Il est détenteur de la meilleure performance mondiale sur un par-

cours officiel de 42,1 kilomètres en fauteuil roulant et a à son actif plusieurs records en athlétisme aux niveaux canadien, pan-américain et mondial.

**Los Angeles**

M. Viger est le premier athlète canadien en fauteuil roulant à remporter une médaille dans le cadre des Jeux olympiques et c'est à Los Angeles qu'il a mérité une mé-

daille de bronze au 1.500 mètres.

Si tout a été dit ou presque sur les performances sportives d'André Viger et ce qui les entoure, il en va autrement de ses réussites commerciales.

Après l'accident qui l'a rendu paraplégique, en 1973, M. Viger s'est initié à la joaillerie. En 1975, il fonde son propre commerce, la firme "Bijouteries E.G.G. Ltée", dont il est co-propriétaire. En dix ans, l'entreprise ou-

vre six magasins à travers le Québec.

Le maire Jean Paul Pelletier s'est réjoui de cette occasion qui lui était donnée d'exprimer son admiration et celle du conseil municipal à l'homme d'affaires André Viger.

"De la même façon que vous avez surmonté votre handicap physique, vous avez surmonté la compétition dans un secteur commercial athermal. C'est un grand honneur pour une ville de vous

avoir comme citoyen," a-t-il livré.

Pour sa part, le député fédéral de Sherbrooke, Jean Charest, a salué André Viger comme étant l'ambassadeur de Sherbrooke et de la région partout dans le monde.

"La population a souvent l'occasion de se choisir des ambassadeurs par le biais d'élections. En ce qui vous concerne, vous n'avez pas été élu mais désigné par le cœur de tous les Sherbrookoïses."

## Déneigement: surplus budgétaire si Dame nature collabore

**SHERBROOKE (FG)** — A moins que, d'ici les 22 prochains jours, qui viendront mettre la boucle finale à l'année 1985, Dame nature ne soit vraiment pas de son bord, Richard Fabi s'attend à terminer cette première manche de l'hiver avec un surplus, si modeste soit-il, au chapitre du déneigement.

Au début du mois de novembre, le directeur général adjoint à la Ville de Sherbrooke disposait d'un budget d'environ 500.000 \$ pour les opérations de déneigement jusqu'au 31 décembre.

Le mois dernier, il en a coûté 126.000 \$ pour les activités de déneigement. Et, à aller jusqu'à samedi, 7 décembre, on peut ra-

jouter environ 25.000 \$, bien que les chiffres ne soient pas encore entièrement compilés. Pour ce qui est de dimanche et d'hier, Richard Fabi ignore le coût des travaux, mais il se risque à avancer un autre montant de 25.000 \$, précisant bien que dans ce dernier cas, il s'agit d'une approximation. "Tout dépendra de la quantité de sel qui aura été épanchée. A 40 \$ la tonne, cela va vite", dit-il.

Donc, pour les trois prochaines semaines, il resterait environ encore 325.000 \$ dans les coffres de la Ville pour terminer l'année 1985. Mais, comme d'autres, Richard Fabi ne jure de rien et, pour l'instant, préfère se croiser les doigts.

## Économie d'énergie: la Ville épargne 900,000 \$ par année

**SHERBROOKE (FG)** — Depuis les premières interventions en matière d'économie d'énergie, en 1981, la Ville de Sherbrooke a réalisé des investissements de 1.732.049 \$ qui permettent déjà de générer une économie de 1.388.786 \$.

A l'occasion d'une conférence de presse tenue hier à l'Hôtel de ville, où il dressait le bilan des mesures mises de l'avant en ce domaine, le président du Comité de la gestion de l'énergie, le conseiller Hilaire Béliveau, n'a pas manqué d'insister sur l'importance des décisions prises par la Ville. "Les premières actions ont été timides au début. Mais d'une année à l'autre, nous avons mis de l'avant des mesures toujours plus importantes. Avec le résultat qu'aujourd'hui, grâce à ce travail d'équipe, des représentants de municipalités tant du Québec que de l'Ontario viennent prendre exemple sur nous", a dit M. Béliveau.

Les résultats, ils sont en effet plutôt impressionnants. Car non

seulement les investissements effectués pour économiser l'énergie sont-ils pratiquement tous remboursés, mais la Ville y réalisera même un profit important à chaque année. Une analyse de l'ingénieur Guy Riendeau, qui fut coordonnateur du Comité économie durant 18 mois, démontre en effet qu'à chaque année, ce sont 900.000 \$ que l'administration municipale épargne et peut appliquer ailleurs.

**Moins de mazout**

Lors de la conférence de presse d'hier, le conseiller Hilaire Béliveau, entouré de collègues du conseil, dont le maire Jean Paul Pelletier, et des divers responsables des réalisations en matière d'économie d'énergie, a fait ressortir qu'entre 1981 et 1985, le bilan énergétique de la Ville s'est grandement amélioré. Ainsi, la consommation de mazout est pas-

sée de 1,3 million à 894.000 litres. Mais même si plusieurs équipements de chauffage au mazout ont été transformés à l'électricité, cette source d'énergie n'a pas augmenté pour autant. Au contraire même, car on constate une baisse de la consommation d'électricité entre 1981 et 1985, de 457.970 kilowatts-heure. Cela, en raison de nombreuses mesures de saine gestion de l'énergie: isolation, remplacement de fenêtres, pose de coupe-froid, etc.

Aussi, le conseiller Béliveau a fait ressortir qu'en plus de ces économies au niveau de la consommation même d'énergie, les interventions ont permis de réduire la valeur des nombreux bâtiments visés par le programme municipal. Par les transformations, par exemple, la Ville a ainsi pu rajeunir ses équipements de chauffage, tout en augmentant la valeur et en réduisant les frais d'entretien et de réparations.

**Équipements spécialisés**

Un autre point important qu'a fait valoir le conseiller Béliveau a trait à l'installation d'équipements spécialisés permettant le délestage de charges électriques en période de pointe, dans bon nombre de bâtiments municipaux et les stations de pompage. On parle ici d'une économie annuelle de plus de 200.000 \$, alors que le prix d'achat des équipements sera remboursé en moins de quatre ans.

L'année 1985 et les premiers mois de 1986 marqueront la fin des interventions en matière d'économie d'énergie. Et à cet effet, Hilaire Béliveau a tenu à remercier tous les gens qui se sont impliqués dans ce projet qu'il a qualifié de colossal et qui fut un "heureux mariage" entre élus, fonctionnaires et gens de l'entreprise privée", a rappelé pour sa part le directeur général, Roch Létourneau.

## Un successeur à Parenteau? Rencontre prévue entre Lavallée et Constant Robidas

**ROCK FOREST (MM)** — Le maire Gaétan Lavallée doit rencontrer, mercredi soir, le directeur par intérim de la Sûreté municipale de Rock Forest, Constant Robidas, pour discuter de l'éventuelle nomination de ce dernier à la tête du corps policier de cette ville.

Selon le maire Lavallée, cette rencontre ne se veut qu'exploratoire et il est peu probable qu'une entente intervienne cette semaine entre les deux parties.

"Nous voulons connaître les demandes de M. Robidas, rien de plus, de confier M. Lavallée. Je ne pense pas que nous en arrivions à une entente cette semaine."

chard Parenteau au poste de directeur de la Sûreté municipale de Rock Forest, M. Constant Robidas avait indiqué qu'il était prêt à assumer la relève.

M. Robidas s'était même dit prêt à abandonner la clause de son contrat qui stipule un renouvellement automatique de l'entente à chaque année.

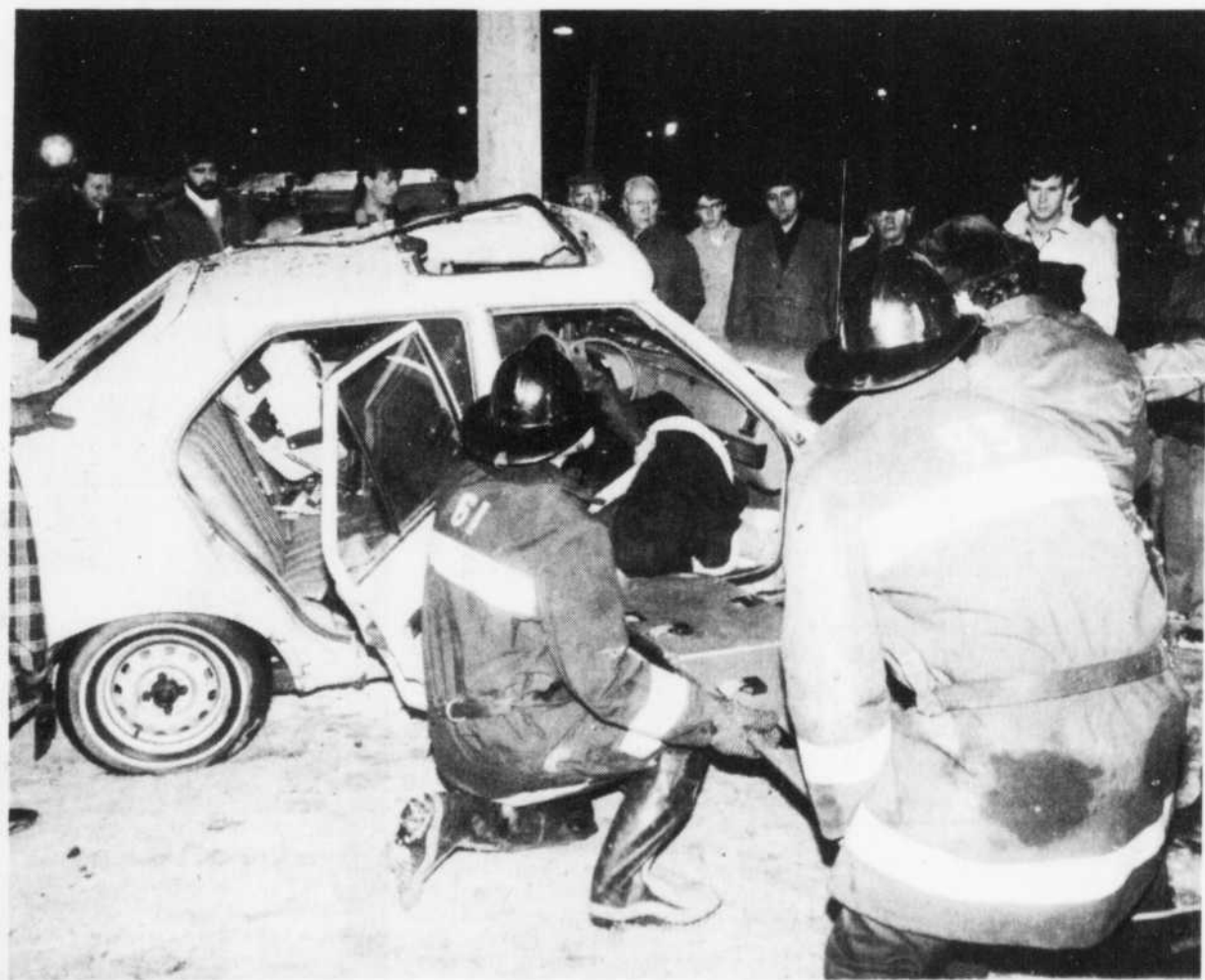
"Je sais que M. Robidas est d'accord pour laisser tomber cette clause, d'ajouter le maire de Rock Forest. Mais il n'y a pas que cet aspect que nous voulons étudier, c'est pourquoi je ne pense pas que le contrat sera signé avant quelque temps."



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

## Le beau bonhomme

Les enfants ont toujours fait bon ménage avec les bonhommes de neige et plus ceux-ci sont gros et plus ils semblent appréciés. A moins que ce ne soit le chapeau qui impressionne ainsi la petite Corinne Chapat, de la rue Québec.



## Jeune femme blessée

Une jeune femme a été blessée, pas très grièvement, selon toute apparence, lorsqu'elle a perdu la maîtrise de sa voiture qui a violemment heurté un poteau, vers 20 heures, hier, rue King ouest. Une manœuvre dangereuse de la part du conducteur d'une camionnette serait responsable de l'accident qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves, car les pompiers ont dû utiliser les pinces de survie pour tirer la jeune femme des débris du véhicule. Les policiers n'avaient pas encore mis la main sur le conducteur de la camionnette à l'heure de tombée.

(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

## Taux de participation de 3,4% seulement dans le quartier centre Yvan Cadieux élu commissaire avec une majorité de 103 votes

par Michel Rondeau  
**SHERBROOKE** — Elu hier commissaire du quartier centre de Sherbrooke, M. Yvan Cadieux, jusqu'ici commissaire du quartier Sylvestre-Notre-Dame-du-Rosaire, entend travailler, dit-il, à la valorisation des classes régulières de l'école Sacré-Coeur et au réaménagement physique de l'école Larocque.

Gagnant d'une élection qui l'opposait à la présidente du comité d'école de l'école Larocque, Mme Francine Asselin, M. Cadieux a remporté la victoire avec une majorité de 103 votes, en recueillant 167 votes par rapport à 64 pour Mme Asselin.

Le seul endroit où Mme Asselin a reçu un appui plus important que M. Cadieux est le secteur de l'école Larocque: 45 électeurs se sont prononcés en sa faveur et 23 en faveur de M. Cadieux.

A l'école Sacré-Coeur, 16 person-

nes ont voté pour Mme Asselin et 55 pour M. Cadieux. Dans le secteur de la cathédrale St-Michel, Mme Asselin recevait l'appui de 3 voteurs seulement, M. Cadieux recevant celui de 89 électeurs.

Au terme d'une élection où seulement 3,4 pour cent des électeurs se sont finalement rendus aux urnes, M. Cadieux a déploré le manque d'information de la population au sujet des élections scolaires, ce qui, à son avis, constitue l'une des raisons principales du faible taux de participation des citoyens aux élections scolaires.

M. Cadieux, qui s'est établi dans le quartier centre il y a un an et demi, note que c'est la première fois depuis la démission de M. Roger Le Clerc il y a quelques années que le quartier des écoles Larocque et Sacré-Coeur sera représenté par un citoyen de ce quartier.

La candidate défaite, Mme Francine Asselin, a assuré qu'elle allait continuer à travailler pour son école, à l'intérieur du comité d'école et en collaboration avec le commissaire Cadieux.

**Coaticook**

Le taux de participation aux élections scolaires qui se tenaient dans le quartier no 2, à Coaticook, s'est élevé à 31,6 pour cent.

C'est M. André Lafaille qui l'a emporté avec 259 voix contre 151

pour son adversaire, Mme Jocelyne Jalbert.

Mme Jalbert s'est réjoui du taux de participation des électeurs de sa commission scolaire; en dépit d'une défaite personnelle, dit-elle, elle a été témoin d'une intéressante participation de la part des électeurs de Coaticook.

**Morilac**

A Morilac, c'est Mme Sylvie Hill qui l'a emporté dans le quartier no 7, secteur de Richmond, contre son adversaire, la commissaire Gaétane St-Amand.

Mme Hill a recueilli le vote de 245 électeurs, tandis que son adversaire en comptait 90.

Le taux de participation aux élections de Morilac a été de 21,5 pour cent.

# Libre-échange Canada-USA désastreux pour les éleveurs et agriculteurs québécois

— Clément Lanoue

**par Yvon Rousseau**  
**ROCK FOREST** — Le libre-échange entre le Canada et les États-Unis aurait des effets tout à fait désastreux pour les éleveurs et les agriculteurs du Québec.

M. Clément Lanoue, secrétaire général de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie, a déclaré hier qu'une telle mesure aurait tôt fait d'entraîner la ruine et la faillite des éleveurs et des agriculteurs québécois.

"Nous ne pouvons pas rivaliser quant aux prix avec les agriculteurs et les éleveurs américains, de poursuivre M. Lanoue, parce que ces derniers peuvent acheter leurs

céréales à un prix qui est grandement inférieur à celui que nous devons payer, ici au Canada".

Le secrétaire général de l'UPA-Estrie a cité plusieurs domaines, où les produits américains de la ferme peuvent être vendus à beaucoup meilleur marché. "Ainsi, dit-il, vous paierez un poulet à environ la moitié du prix d'ici, aux États-Unis, où il aussi est noté une grosse différence dans les prix des oeufs



Clément Lanoue

et de multiples autres produits agricoles".

## Compétition impossible

"Si le gouvernement canadien acceptait le libre-échange avec les États-Unis, sans nous accorder une aide tangible de compensation, de poursuivre M. Clément Lanoue, ce serait un véritable désastre pour l'ensemble des producteurs agricoles du Québec, car nous serions vite envahis par les produits de la ferme venant des États-Unis, à bien meilleurs prix". "Il nous est impossible de songer à produire au même coût que les Américains et la compétition nous deviendrait inacceptable", dit-il encore. Le représentant de l'UPA songe en particulier à la situation intenable que devraient affronter les aviculteurs,

ainsi que les éleveurs de bovins et de porcs, pour ne nommer que ceux-là.

Le secrétaire général de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie a précisé que certains éleveurs vendent des longues de porcs aux États-Unis, parce qu'elles sont plus maigres que celles produites de l'autre côté de la frontière, et que les producteurs américains vendent aussi des viandes au Canada, mais que ces échanges font l'objet de contrôles, qui protègent les agriculteurs du Québec.

M. Lanoue précise que les agriculteurs américains sont subventionnés de façon différente, mais qu'ils reçoivent l'aide gouvernementale, surtout quand il s'agit de remettre ou de maintenir une ferme en voie de production.

M. Lanoue souligne enfin que l'Union des producteurs agricoles du

Québec, de même que l'Association canadienne ont déjà fait des représentations contre le libre-échange.

## Proulx absent

Nous avons tenté de rejoindre M. Jacques Proulx, président de l'UPA, à ce sujet, mais ce dernier est absent jusqu'à mercredi. Cependant, M. François Côté, un responsable des questions économiques à l'Union des producteurs agricoles du Québec, a dit que l'organisme s'est prononcé contre le libre-échange, dès juillet de l'an dernier, alors qu'un comité mixte du sénat et de la chambre des communes effectuait un sondage sur le libre-échange, auprès des agriculteurs.

"Dans le libre-échange avec les États-Unis, de conclure M. Côté, nous n'avons presque rien à gagner et tout à perdre".

## Projet de salle communautaire pour l'âge d'or à Coaticook

par Jacques Bouchard

**COATICOOK** — A la suite d'une assemblée tenue le 6 décembre, trois comités ont été formés afin d'étudier la possibilité de bâtir une salle communautaire pour les personnes de l'âge d'or, dont les coûts de construction pourraient osciller entre 200.000 et 500.000\$. Cette salle pourrait regrouper toutes les personnes âgées de la MRC de Coaticook.

Ce projet d'envergure de concrétisera seulement si un appui financier généreux provient des deux paliers gouvernementaux. On estime à 100.000\$ l'apport potentiel des gens du milieu.

Présentement l'aide fédérale, accordée dans la construction de salles communautaires pour un tel organisme, se situe aux alentours de 13.500\$ et cette subvention est prévue par le programme "Nouveaux Horizons" précise François Gerin. Bien que son homologue provincial, M. Georges Vaillancourt ait été absent lors de cette assemblée, retenu à la maison pour cause de maladie, M. Gerin se dit persuadé de l'appui de ce dernier.

Selon M. André Langevin, maire de la municipalité de Coaticook, le programme de subvention géré par L'O.P.D.Q. pourrait devenir une avenue intéressante à explorer. En effet, selon le maire, ce programme accorderait en subvention jusqu'à 55 pour cent des coûts de construction, dans ce genre de projets. Cette avenue pourrait être considérée advenant une centralisation des organismes locaux à l'intérieur de ce bâtiment, conclut M. Langevin.

A toute événement, trois comités furent formés: le premier, composé de messieurs Antonio Désorcy, Renald Sage et Emery Mailhot,

évaluera les coûts relatifs à la construction de plusieurs genre de bâtiments pouvant abriter la salle communautaire. Le comité surveillera aussi d'autres possibilités, tels la location ou l'achat d'immeubles existants.

Un deuxième comité formé de MM. André Langevin maire de Coaticook, François Gerin, député fédéral et Georges Vaillancourt, député provincial, s'assurera que l'organisme bénéficie de tous les avantages prévus pour les programmes de subventions gouvernementaux.

Enfin, un troisième comité, composé de MM. Edmond Scalabrini, Omer Vaillancourt et Paul Côté, se basera sur l'expérience vécue par d'autres municipalités environnantes comme Granby et Magog, afin de faire ses recommandations. Il recueillera toutes les informations pertinentes pouvant aider à l'implantation du projet.

La salle communautaire, pourrait entre autre comprendre: un atelier de bricolage pour les hommes, une salle pour les métiers à tisser, une salle de réception, précisa madame Yvette Bougie, représentante pour le Club de l'Age d'Or.

D'après M. Jean-Nil Thibault, représentant les Chevaliers de Colomb, en pratique, la centralisation des organismes comprenant tous les groupes locaux serait selon lui pratiquement impossible et il doute énormément que les membres y soient favorables. Par contre, il est assuré que les Chevaliers de Colomb appuieront les membres du Club de l'Age d'or dans leurs démarches et aideront ces derniers dans la mesure du possible.

On a fixé au 24 janvier prochain, une nouvelle rencontre où chaque comité fera part de ses recommandations.

## Taux de taxes inchangé à St-Denis

**ST-DENIS-DE-BROMPTON (YR)** — Le taux de la taxe foncière sera maintenu à 72 cents du 100 \$ d'évaluation, pour l'année fiscale 1986, à St-Denis-de-Brompton.

Le rôle d'évaluation de la municipalité n'a pas été modifié, par rapport à 1985.

Le conseil municipal de St-Denis-de-Brompton, présidé par le maire Wellie Larochelle, a en effet adopté le budget pour la prochaine année fiscale, à son assemblée régulière, cette semaine.

Ce budget équilibré prévoit des dépenses de 542.308 \$.

Toutefois, au chapitre des revenus, pour équilibrer avec le montant prévu des dépenses, il a fallu réaffecter un surplus d'opération de 60.000 \$, réalisé au cours des années antérieures, pour éviter d'avoir à hausser la taxe foncière.

Dans son rapport sur les finances de la municipalité, dont copie a été envoyée à domicile, à chacun des contribuables, le maire Wellie Larochelle annonce la réalisation de plusieurs projets importants pour la prochaine année, dont la construction d'une habitation à loyers modiques, sur le territoire de la municipalité, et la finalisation de la mise en place du réseau d'égout, qui dessert le centre du village.

## Projet de HLM

Au cours d'une entrevue, hier, le maire Larochelle a mentionné que

viron 10 pour cent devra être absorbée par les contribuables de St-Denis-de-Brompton.

## Assainissement des eaux

Le maire Larochelle a également précisé qu'il faut que la municipalité discute avec la Régie d'assainissement des eaux usées du Québec d'un projet de réaménagement du traitement des eaux vannes, au lac Montjoie. Ce dernier projet devra faire l'objet d'un autre protocole d'entente entre la Régie et la municipalité.

Enfin, le maire Larochelle a mentionné pour 1986 le projet de réfection de l'intersection des routes 249 et 222, dans le village, avec l'aide du ministère des Transports du Québec. M. Larochelle veut également obtenir la reconstruction à neuf d'une partie des routes, près de cette intersection. La route ainsi refaite à neuf se rendrait jusqu'à la nouvelle école.



M. Wellie Larochelle

## Logements sociaux projetés pour les gens âgés à Windsor

par Claude Corriveau

**WINDSOR** — Devant l'insuffisance de logements pour personnes âgées à Windsor et constatant qu'un nombre important de personnes âgées quittent leur milieu pour s'installer à Sherbrooke, un groupe de citoyens bénévoles s'est formé en vue de mettre de l'avant un projet de logements sociaux pour personnes âgées. Cet organisme à but non lucratif agit sous la raison sociale de Résidences de la Détente.

Une demande préliminaire pour la construction de 20 unités de logements a été présentée à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme d'aide à l'habitation sociale du gouvernement fédéral.

"Nous avons également joint à cette demande les 34 lettres d'appui reçues en provenance d'es princi-

paux organismes et intervenants de notre milieu", note le président du comité, Lewis Craig, dans un communiqué de presse.

Le président poursuit en soulignant que la SCHL doit informer le comité dès que les règles et les possibilités pour 1986 seront connues. Les responsables du projet espèrent obtenir plus de détails avant la fin de l'année ou au début de 1986 afin d'enclencher le plus rapidement possible les démarches nécessaires à la réalisation d'un tel projet.

Les Résidences de la Détente en sont à l'étape préliminaire et sont en attente d'une réponse favorable à la demande de subvention de démarrage présentée à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme provincial Logipop.

## ...en bref

### Asbestos

**ASBESTOS (HR)** — M. Yvon Hamel, directeur général de la ville d'Asbestos, a été nommé coordonnateur responsable du dossier de prévention en santé et sécurité au travail. Au dire de M. Hamel, "ce

dossier n'est qu'un autre poids que le gouvernement québécois décharge sur le dos des municipalités pour appliquer sa politique de coupures de dépenses."

### St-François-Xavier

**ST-FRANÇOIS-XAVIER (MM)** — C'est ce soir, lors d'une assemblée spéciale, que le conseil de ville de la municipalité de St-François-Xavier de Brompton présentera son budget pour l'année 1986.

nouvelles orientations qu'entend suivre le conseil municipal au cours de 1986.

"En plus de la présentation du budget, nous dévoilerons aux contribuables certains projets que nous tenterons de réaliser au cours de la prochaine année", de confier M. Bergeron.

### Windsor

**WINDSOR** — Les élus espèrent fortement que le ministère de l'Environnement acceptera de mettre en marche la station de pompage de la rue St-Georges, afin de permettre la baignade à la plage publique dès le début de l'été 1986. La mise en exploitation de cette station de pompage assurera les usagers de la plage publique d'une eau plus propre.

Les autorités de la Ville de Windsor adresseront une lettre de félicitations à Mme Carmen Juneau, réélue députée de Johnson.

## Assemblée de l'Association pour la protection du lac Mégantic

**LAC-MÉGANTIC (RV)** — L'Association pour la protection du lac Mégantic tiendra son assemblée générale annuelle, ce soir à 20h, au Motel Paolo.

A cette occasion, il sera notamment question du projet de dépôt de déchets nucléaires près de Woburn. Par ailleurs, l'on présentera les résultats des projets de l'année 1985, portant sur l'inventaire des sources de pollution. A l'ordre du jour aussi, l'on retrouvera le programme "Berges neuves".

Les membres intéressés, les maires des municipalités et des représentants du ministère de l'Environnement du Québec sont invités à participer à la rencontre.

Egalement, cette semaine, le 12 décembre à 20 heures plus précisément, à la salle des Chevaliers de Colomb de Lac-Mégantic, ce sera au tour du Comité des Riverains de tenir une réunion.

Le principal point de discussion portera sur la ligne de propriété du lac Mégantic. A l'heure actuelle, tout porte à croire qu'un règlement acceptable interviendra entre le Comité et le ministère de l'Environnement pour une norme de 1291,25 pieds au-dessus du niveau de la mer. Toutes les explications relatives à ce dossier seront fournies lors de la rencontre.

## Réal Létourneau conférencier invité

**LAC-MÉGANTIC (RV)** — M. Réal Létourneau sera le conférencier invité dans le cadre d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de la région de Lac-Mégantic, le 11 décembre, à compter de 8h, au Motel Panorama.

M. Létourneau traitera de planification fiscale de fin d'année, en tenant compte des derniers budgets fédéral et provincial.

Il abordera des sujets tels le profit de capital de REAQ, REER, REEL et autres.

## Coûts révélés

**LAC-MÉGANTIC (RV)** — Répondant à la demande d'un contribuable, le trésorier de la Ville de Lac-Mégantic, M. Jean-Yves Gagnon, a présenté un sommaire des dépenses reliées au dernier "Lac à l'Épaulé", tenu avant les élections municipales par l'ancien conseil.

Cette retraite fermée des élus, des cadres et chefs de départements a coûté aux contribuables 3.985 \$.

Par ailleurs, les élections municipales à Lac-Mégantic ont coûté environ 1,28 \$ per capita.



**Pour vous exclusivement, la féerie de Noël... et des cadeaux de Mappins!**

Mappins présente avec fierté sa magnifique collection de bijoux exclusifs. Créés pour répondre aux dernières exigences de la mode, ils constituent des cadeaux précieux d'un goût exquis qui ne pourront manquer de plaire. Celui ou celle à qui vous les destinez les conservera avec amour, car ils viennent de vous... et de Mappins!

Faites votre choix! Son diamant sera très spécial, de taille marquise, poire ou émeraude... serti dans une monture classique d'or 14 carats. À partir de **1895\$**

Le rouge profond du rubis étincelle au milieu d'une étoile de 12 diamants. La monture de la bague est en or 14 carats. À nous exclusivement **795\$**

Ce ravissant pendentif, garni d'un diamant en poire et d'exquises baguettes, est réalisé en or 14 carats. Les boucles d'oreilles Le pendentif **495\$**

Fluide et gracieux, ce collier en or est orné de minuscules perles d'or 14 carats jaune, rose et blanc. Les boucles d'oreilles Le collier **79,95\$**

**Mappins**  
**POUR VOUS EXCLUSIVEMENT!**  
 Renseignez-vous sur **L'ICRIN** PLAN DE MISE DE CÔTÉ EXCLUSIF À MAPPINS  
**SHERBROOKE — CARREFOUR DE L'ESTRIE**  
**562-1583**

# 1,500 mineurs en congé forcé

par Pierre Sévigny

**THETFORD-MINES** - Les quelque 1,500 travailleurs miniers de la région de Thetford-Mines seront en congé forcé pour une période variant entre deux et quatre semaines au cours de la période des Fêtes.

En effet, en raison des inventaires trop élevés, les opérations régulières seront interrompues à la compagnie Lac d'Amiante du Québec et aux deux filiales minières de la Société nationale de l'amiante, la Société Asbestos et Mines d'Amiante Bell.

Ce sont les employés de la Société Asbestos qui seront les plus durement touchés par cet arrêt de travail. Ainsi, en plus d'avoir à subir une période d'inactivité de quatre semaines à compter du 14 décembre, ils ne pourront bénéficier des six congés fériés prévus au cours de cette période. En vertu des dispositions de la convention, la compagnie n'est pas tenue de payer les congés si la production est interrompue dix jours avant et dix jours après une fête. Selon le président du syndicat CSN des employés à l'heure, Clément Bélanger, ça fait cinq ans que la compagnie agit de cette façon. "C'est la vraie raison pour laquelle la compagnie ferme tout pendant quatre semaines."

À la mine Bell, la situation n'est pas encore complètement éclaircie. Le président de la compagnie, Marcel De Rouin, a confirmé que les opérations seront suspendues pour les semaines des 22 et 29 décembre. Une troisième semaine d'arrêt pourrait possiblement être ajoutée,

soit avant ou après la période prévue. Selon M. De Rouin, tout dépendra si l'usine de défilage pourra opérer la semaine prochaine et ce, compte tenu du démarrage de la nouvelle section des opérations souterraines qui nécessitera une période de rodage. Cinq congés fériés sont prévus d'ici à la fin de l'année et les travailleurs pourront en récupérer quelques-uns du fait qu'une clause du contrat accorde un congé par quatre semaines travaillées. Il s'agit pour chacun de faire le décompte de ses congés déjà payés en fonction des semaines travaillées.

Quant aux employés de Lac d'Amiante du Québec, ils ne seront pas tenus de se présenter à l'ouvrage pour les semaines des 22 et 29 décembre ainsi que du 5 janvier. Cependant, les travailleurs à l'heure pourront bénéficier des sept congés prévus au cours de cette période, de sorte qu'ils ne seront en chômage que pendant huit jours.

L'arrêt temporaire des opérations régulières, chez les trois producteurs d'amiante impliqués dans le projet de regroupement de société en commandite, n'a pas causé une grande surprise dans la région de Thetford-Mines puisque cette décision est pratiquement devenue une tradition depuis le début de la décennie.

# La régionalisation à l'ordre du jour à Victoriaville en 1986

par Maurice Cloutier

**VICTORIAVILLE** - Dès le début de 1986, le maire de Victoriaville, M. Denis Saint-Pierre, partira en croisade pour la régionalisation de trois grands dossiers: l'eau, la culture et la police.

Les trois projets, que caressent les autorités municipales de Victoriaville, ont tous été rayés des immobilisations projetées par la Ville en 1986 en raison de deux dénominateurs communs: leurs coûts élevés de réalisation et leur caractère régional.

Il s'agit de l'amélioration de l'usine de filtration d'eau au coût minimum de 2,000,000 \$, peut-être 4,500,000 \$, de la rénovation du quartier général de la sécurité publique au coût de 1,200,000 \$ et de la construction d'une bibliothèque au

coût de 3,055,000 \$ ou d'un véritable complexe culturel de 8,000,000 \$. L'abandon de ce dernier projet créera sûrement des remous au sein de la communauté culturelle.

"Ces projets ne sont pas farfelus. Tous répondent à des besoins réels", a soutenu le maire. Seule, Victoriaville, a-t-il dit, ne peut pas mener de front tous ces dossiers.

"Dès le mois de janvier, je vais demander une rencontre avec Arthabaska, Ste-Victoire et St-Christophe pour échanger sur ces projets." M.

Saint-Pierre n'a pas manqué de souligner que les discussions porteront sur des études sérieuses et, dans certains cas, des plans commandés par Victoriaville.

Dans le cas d'un complexe culturel, il est évident, de dire le maire, que les localités avoisinantes bénéficieront de cet équipement.

Concernant la sécurité publique, M. Saint-Pierre a précisé que les rénovations envisagées permettent, au même coût, d'envisager une fusion avec le corps d'Arthabaska et l'inclusion du territoire de Ste-Victoire, une municipalité qui, selon la loi, doit se doter d'un corps policier parce que sa population dépasse 5 000 habitants.

Enfin, pour l'eau, Ste-Victoire est

déjà rattachée au service de Victoriaville. Outre l'agrandissement de l'usine de filtration, la Ville, selon M. Saint-Pierre, envisage l'utilisation de sources d'approvisionnement à St-Christophe ou Warwick pour régler son problème d'eau. Une étude sera entreprise sous peu.

Une approche régionale dans chacun des dossiers favoriserait l'obtention de subventions plus importantes, a-t-il assuré.

Enfin, pour lui, il s'agit simplement d'élargir les cadres de la concertation régionale déjà amorcée avec la Corporation de développement économique des Bois-Francis, le Colisée des Bois-Francis et la future corporation de développement touristique.

# La municipalité régionale de comté d'Arthabaska à un tournant historique

Denis Saint-Pierre

par Maurice Cloutier  
**VICTORIAVILLE** - La Municipalité régionale de comté d'Arthabaska sera à un tournant historique, mercredi soir, lors d'une réunion spéciale qui portera surtout sur la répartition du budget de l'an prochain entre les municipalités membres.

C'est du moins l'avis du préfet Denis Saint-Pierre, également maire de Victoriaville, qui y déposera une proposition claire et précise de la Ville de Victoriaville au sujet de l'accroissement de sa contribution au fonctionnement de la MRC.

Le conseil des maires aura le choix entre l'acceptation d'une con-

tribution à 10 pour cent de certaines dépenses déjà offerte par les trois villes, Victoriaville, Arthabaska et Warwick, qui représente 8,485 \$, ou l'intégration pure et simple du service de l'évaluation de Victoriaville à la MRC.

À partir de l'acceptation de cette deuxième proposition, M. Saint-Pierre est disposé à payer la quote-part de Victoriaville de l'ensemble des dépenses, selon la richesse foncière de chacune des municipalités membres.

Selon M. Saint-Pierre, qui doit avoir en main mercredi soir une étude détaillée des coûts pour la

MRC d'un tel regroupement, la Ville y gagnera au change.

Tout ce débat est ouvert depuis que le maire de St-Albert Jean-Marie Landry a critiqué vertement, à la dernière séance du conseil des maires, la faible participation financière des villes au prochain budget, soit 10 pour cent de certaines dépenses. Jusqu'à ce jour, les trois villes ne déboursaient pas un sou.

Le nouveau préfet a l'intention de mettre un terme aux échanges acerbes entre les maires. "Je ne resterais pas préfet pour virer en rond pendant 12 mois. Je ne resterais pas là sans régler des problèmes."

À cet égard, il est évident que le droit de parole et de vote des villes sur les questions d'évaluation reviendra sur le tapis. En outre, la rémunération du personnel-cadre et le rôle du secrétaire-trésorier à temps partiel seront aussi débattus à l'assemblée de mercredi. Au besoin, M. Saint-Pierre a promis d'exiger des votes secrets pour trancher les débats.

Enfin, désireux de se consacrer pleinement à son rôle de préfet, il a confié qu'un nouveau représentant de Victoriaville siègera au conseil des maires. Il s'agit du conseiller Gilles Desrosiers.

## En bref...

### Centre du Québec

#### • Nouvelles dates

**DRUMMONDVILLE** - À compter de janvier, le conseil de Drummondville changera les dates de ses séances régulières. Elles auront lieu les premier et troisième lundis de chaque mois. Ainsi, la première assemblée de 1986 se tiendra à l'hôtel de ville le 6 janvier.

#### • Lancement d'un livre

**DRUMMONDVILLE** - Un livre sur la femme collaboratrice de son conjoint sera lancé par la présidente de l'Association des femmes col-

laboratrices, Mme Yolande Bédard. L'événement aura lieu mercredi, en soirée, au Centre documentaire Côme Saint-Germain.

#### • Bureau fermé

**DRUMMONDVILLE** - Le Regroupement d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés du Centre du Québec annonce la ferme-

ture de son bureau de la rue St-Jean pour la période des Fêtes, soit du 20 décembre au 7 janvier.

### L'Amiante

#### • Période prolongée

**THETFORD-MINES** - En raison du report des audiences publiques pour le parc de Frontenac, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a décidé de prolonger la période de remise des mémoires

jusqu'au 10 janvier 1986. La consultation était prévue pour les vendredis et samedis, 13 et 14 décembre, au Cégep de Thetford-Mines et, au 29 novembre, quelque 60 mémoires avaient été déposés.

### Bois-Francis

#### • Nouveau sergent

**ARTHABASKA** - Le remplacement du sergent Jean Bernier, qui a quitté le détachement d'Arthabaska de la Sûreté du Québec depuis quelque temps, est l'actuel sergent du

détachement de Roberval, M. Egilde Lemay. Nommé depuis peu, il entrera en service à Arthabaska au début du mois de mars.

#### • Pas d'élection

**KINGSEY-FALLS PAROISSE** - Il n'y a finalement pas eu d'élection, dimanche, à Kingsey-Falls Paroisse. Alain Lemieux s'est retiré

dans les jours qui ont précédé le scrutin. Michel Larivée a donc été élu par acclamation au seul poste de conseiller en jeu.

# Une dizaine de maisons de la rue Smith relocalisées l'an prochain?

par Pierre Sévigny

**THETFORD-MINES** - Le projet de relocalisation d'une dizaine de maisons de la célèbre rue Smith à Thetford-Mines pourrait possiblement se concrétiser à compter du printemps 1986.

Le directeur général de la ville, Yvan Faucher, soutient que les chances sont excellentes pour que

ce dossier aboutisse au cours des prochains mois.

Ce projet consiste à déplacer les maisons situées dans la partie basse de la rue Smith pour les regrouper dans un secteur avoisinant, soit près de la rue St-Thomas, de façon à former un ensemble complet avec les autres maisons non touchées par le projet. M. Faucher justifie la nécessité du projet par la désuétude actuelle des infrastructures municipales dans ce secteur, combinée aux importants travaux d'assainissement des eaux de la rivière Bécancour.

À cet effet, la Société québécoise d'assainissement des eaux serait disposée à participer financièrement au projet. La corporation municipale pourrait bénéficier d'une aide évaluée à environ 200,000 \$ sur un projet qui commanderait des déboursés de l'ordre de 750,000 \$.

Le directeur général précise que l'aide de la Société québécoise d'assainissement des eaux équivaut au montant qu'elle aurait dû déboursier pour la réfection des conduites de la partie basse de la rue Smith, dans le cadre du programme d'assainissement. M. Faucher soutient donc que l'argent doit être utilisé dès 1986 pour être assuré d'en bénéficier.



Yvan Faucher

## Hospitalisé, Bibeau reviendra

**DRUMMONDVILLE (GP)** - Gilles Bibeau, 48 ans, de Grantham-Ouest, n'était pas présent hier matin à l'ouverture des Assises, tenues devant le juge André Biron, de la Cour supérieure.

Pour la bonne raison, a spécifié son avocat, qu'il avait été hospitalisé d'urgence à l'hôpital Ste-Croix dimanche soir.

Le juge Biron a alors convoqué le médecin du patient et obtenu la confirmation de l'hospitalisation. Le magistrat a expliqué ces faits au quelque 110 candidats-jurés présents et a ajourné le procès au lundi, 16 décembre, disant espérer que l'accusé sera rétabli. Aucune autre procédure judiciaire n'a été faite à cause de l'absence de l'accusé.

### Elections scolaires

## Majorité de 503 voix pour Mario Gosselin

**DRUMMONDVILLE (GP)** - À la suite du scrutin scolaire d'hier, M. Mario Gosselin l'a facilement emporté sur Mme Carole Grenier, dans le quartier ouest, dit numéro 1.

M. Gosselin s'est attiré 665 votes, alors que Mme Grenier en obtenait 162, soit une majorité de 503 voix pour M. Gosselin. Il y eut 16 bulletins de vote rejetés. Le président d'élections, M. Ludger Lépine, a mentionné que, avec 844 voteurs sur 4,303 inscrits, le taux de parti-

cipation du quartier se situe à près de 20 pour cent, ce qu'il considère un bon résultat, puisque les élections scolaires n'attirent ordinairement que 15 ou 16 pour cent de la population.

Dans le quartier St-Simon où un scrutin devait avoir lieu hier également, le désistement du candidat Jean-Léon Langelier a permis l'élection par acclamation, vendredi, de son unique adversaire, M. Denis Boucher.

## Le procès de Fontaine remis

**ARTHABASKA (PC)** - Le procès du député fédéral de Lévis, M. Gabriel Fontaine, a de nouveau été reporté, hier, au palais de justice d'Arthabaska.

L'audition de la cause a été remise cette fois au 10 février.

M. Fontaine est accusé d'avoir enfreint les dispositions de la loi des valeurs mobilières du Québec, en décembre 1983, alors qu'il aurait fait de la sollicitation pour le compte de la compagnie Aro, de Daveluy-

ville, sans être inscrit comme courtier en valeurs mobilières.

Des plaintes ont également été déposées contre trois autres personnes. Le tribunal doit attendre le dénouement de ces dossiers, qui seront débattus à Montréal à la fin de janvier, avant de poursuivre les procédures dans le cas de M. Fontaine, qui a été élu aux Communes en septembre 1984 sous la bannière du Parti conservateur.

## Groupe Jeunesse S'Emploie de l'Or Blanc: 31 dossiers ouverts

**ASBESTOS (HR)** - Après seulement deux mois de fonctionnement, le Groupe Jeunesse S'Emploie de l'Or Blanc s'implique activement dans son milieu avec déjà plus de 31 dossiers soumis aux travailleurs du centre, en plus de répondre à près de cinquante appels pour des informations diverses.

S'adressant aux jeunes de 18 à 29 ans qui veulent se partir en affaires, M. Guy Beaudoin, directeur du centre, reconnaît qu'il n'est pas facile de motiver les jeunes de l'Or Blanc, qui ont souffert de la récession économique particulièrement prononcée pour cette génération dans la région.

"Il n'y a pas vraiment de gros projets soumis, peut-être par un manque de capacité chez les jeunes de la région. Ceux qui avaient des bonnes idées par le passé ont presque tous quittés la région qui offrait peu d'avenir. Si on peut relancer l'économie régionale, j'ai bien confiance que les jeunes reviendront, puisque plusieurs d'entre-eux sont partis le coeur gros", d'expliquer M. Beaudoin.

### Objectif

Deux projets soumis au Groupe Jeunesse S'Emploie ont été classés prioritaires au Forum préparatoire pour le Sommet économique de l'Or Blanc. "Ceci prouve qu'il y a des possibilités pour les jeunes qui veulent réussir dans leur région", d'affirmer le directeur général. Les projets classés prioritaires sont des serres expérimentales et un projet intitulé "Coup de pouce Agricole", qui permettrait aux agriculteurs d'amortir leurs coûts de main d'oeuvre avec une aide gouvernementale.

M. Beaudoin espère créer dix emplois dans la première année de son mandat. Selon le directeur, on n'a pas le choix de subventionner et d'offrir des services comme son centre, qui fonctionne avec un budget annuel de 75,000\$.

"C'est une question d'éducation sur l'entrepreneuriat qui n'est pas dans la tradition québécoise. Les mentalités changent tranquillement et comportent toujours des coûts énormes", de conclure M. Beaudoin.

## Demande pour convertir une maison en auberge

**LAC-MEGANTIC (RV)** - Une demande d'amendement au règlement de zonage a été déposée au conseil de ville de Lac-Mégantic, dans le but de convertir une résidence en auberge.

M. Raynald Thérberge est revenu à la charge devant les membres du conseil de ville une seconde fois, après avoir essuyé un refus lors de la première présentation. En effet, lors de la première tentative, le processus de consultation n'avait pu être amorcé, la proposition ne trouvant aucun second. M. Thérberge avait toutefois été invité à reformuler sa demande, ce qui a été fait.

Le promoteur projette de transformer une propriété du boulevard des Vétérans en une auberge qui comprendrait de six à huit chambres et qui offrirait le service de restauration.

Le processus est dès à présent engagé. Dans un premier temps, une assemblée publique d'information, pour les gens du secteur concerné, aura lieu le 6 janvier 1986. Elle sera suivie de l'avis de motion, de la présentation de l'amendement au règlement, de la tenue des registres, de la présentation à la MRC et, enfin, d'un référendum sur le sujet, si tel est le souhait populaire.



(Photo La Tribune par Richard Vigneault)

C'est dans cette maison que le promoteur Raynald Thérberge désire aménager une auberge.

## Francine Ruest-Jutras refuse de se rétracter

**DRUMMONDVILLE (GP)** - Lors de la séance du conseil d'hier soir, la conseillère Francine Ruest-Jutras ne s'est pas rétractée sur des propos prononcés lors de la séance du 25 novembre, propos qui lui ont valu une mise en demeure de la firme d'ingénieurs Hamel, Beaulieu et Associés.

Mme Jutras a expliqué que sa remarque sur la firme d'ingénieurs faisait suite à une intervention de Mme Suzanne Girard, intervention

admis avoir dit, se croyant hors-champ du micro de la salle, qu'il s'agissait d'un coup monté par la firme Hamel et Ruel.



Francine Ruest-Jutras

qu'elle a qualifiée hier de "biaisée et inopportune", visant davantage l'administration de l'Hôtel Ste-Croix que l'hôtel de ville. A l'issue de cette intervention, Mme Jutras

Pour elle, cette remarque aurait presque passé inaperçue "si la firme Hamel et Beaulieu n'avait pas pris le mors aux dents et donné de l'importance à l'événement en en multipliant elle-même les échos par des interventions à la radio et dans les journaux". Pour Mme Jutras, la mise en demeure constitue du "charriage" quand on y écrit que les insinuations de Mme Jutras laissent croire que Hamel et Ruel paient des gens pour critiquer les interventions de la conseillère. Jamais, dit-elle, je n'ai fait de telles affirmations, ni de telles insinuations. Cependant, conclut la conseillère, en tenant compte de l'importance de cette firme d'ingénieurs dans la ville, "je demanderai toujours une répartition équitable entre les différents bureaux d'ingénieurs" pour l'attribution de contrats municipaux.

## Jeune fille happée à mort

**STE-ANNE-DU-SAULT (MC)** - Une adolescente de 17 ans a été mortellement happée par un camion, vers 3h15, hier matin, à la sortie 215 de l'autoroute 20, à Ste-Anne-du-Sault.

L'identité de la jeune fille, qui serait originaire du Nouveau-Brunswick, n'a pas été dévoilée, hier, parce que les parents n'avaient pas encore procédé à l'identification de la victime.

Selon les premières informations livrées par la Sûreté du Québec, l'adolescente était sur la chaussée lorsqu'elle a été frappée par le lourd véhicule. Sa position sur la chaussée n'a pas été précisée.

## Policier d'Acton Vale acquitté

par Roger Lafrance

**ACTON VALE** — Roger Gagnon, un policier au service de la ville d'Acton-Vale depuis 20 ans, a été libéré hier au Palais de Justice de St-Hyacinthe, de l'accusation de harcèlement téléphonique qui pesait contre lui.

Le juge Michel Dumaine de la Cour criminelle a rendu cette décision malgré le fait que Gagnon ait plaidé coupable à l'accusation. On reprochait au policier d'avoir effectué entre le 7 et le 27 mars 1985, au total de 26 appels téléphoniques importuns auprès du résident d'Acton-Vale, selon un relevé de Bell Canada.

Dans son jugement, le juge Dumaine a souligné la carrière exemplaire et sans tache du policier qui avait reçu l'an dernier la médaille de la police offerte par le gouverneur général Mme Jeanne Sauvé, pour ses 20 ans de service. Le magistrat a de plus souligné qu'il était difficile de travailler comme policier à Acton-Vale, surtout en étant natif de l'endroit, qualifiant même la ville de "petite ville pas facile".

Cependant, a-t-il dit, "je ne veux pas qu'on dise en sortant du Palais de Justice qu'il y a une justice pour les policiers et une autre pour les citoyens." Il a rappelé que les actes auxquels s'est rendu coupable M. Gagnon n'avaient aucun lien avec son poste de policier dans la municipalité. C'est donc en tenant compte des circonstances et de la personnalité de l'accusé, qu'il a préféré libérer inconditionnellement M. Gagnon de l'accusation qui pesait contre lui.

## Service d'urgence dentaire

**DRUMMONDVILLE (GP)** - L'association des dentistes de Drummondville vient d'annoncer la mise en place d'un service d'urgence dentaire de fin de semaine à Drummondville.

Pour desservir la population, un dentiste pourra être rejoint pour les cas urgents, le tout en collaboration avec la majorité des dentistes et le département de santé communautaire de l'hôpital Ste-Croix.

Un numéro de téléphone a été publié pour permettre d'atteindre un dentiste de service, d'obtenir un traitement urgent entre le samedi midi et le lundi matin de façon que les patients, qui souffrent de maux dentaires aigus, puissent obtenir un soulagement en attendant la réouverture du cabinet de leur dentiste.

Ce service privé n'est pas couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Des frais de déplacement de 15 \$ seront exigés si le dentiste doit se déplacer.

## Changement d'allégeance

**DRUMMONDVILLE (GP)** - Les travailleurs de la Rôtisserie St-Hubert de Drummondville, syndiqués affiliés au local 31 de la FTQ, viennent de changer d'allégeance en adhérant à la CSN.

Selon la CSN, qui a fait part du changement hier, plusieurs insatisfactions ont amené ces syndiqués à changer de centrale syndicale, notamment l'absence de consultation et de prise de position en assemblée générale, la taux fixe de la cotisation (ce qui pénalisait les employés à temps partiel) et autres points semblables.

# Budget haussé de 12,2% sans augmentation de taxes

par Maurice Cloutier

**VICTORIAVILLE** - Le conseil municipal de Victoriaville a approuvé, hier soir, des prévisions budgétaires de 13 341 000 \$ pour 1986, en hausse de 1 451 000 \$ ou 12,2% par rapport à celles de 1985, sans exiger davantage des contribuables.

En effet, tel que promis à plusieurs reprises par le maire Denis St-Pierre, le compte de taxes des contribuables pour 1986 sera le même qu'en 1985, à moins que l'évaluation d'une résidence ait été modifiée par des rénovations.

Une taxe spéciale de 0,15 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour l'opération, à compter de l'été, de l'usine d'épuration a bien été instaurée, mais son effet a été annulé par la disparition de la taxe de 0,04 \$ pour le fonds industriel et la diminution de 0,11 \$ du taux de la taxe foncière, de 2 \$ à 1,89 \$.

Pour l'année qui vient, les autres taxes ne bronchent pas: 48,50 \$ pour la récupération et l'enlèvement des ordures, 120 \$ pour l'eau et les égouts et 7% de la valeur locative pour la taxe d'affaires. Une autre taxe équivalente à 4,9% de la valeur locative sera perçue des membres de la Société d'initiative et de développement d'une artère commerciale (SIDAC) et remise à l'organisation.

### Tour de force

Ce tour de force des élus municipaux trouve son explication dans l'appropriation à même le surplus libre d'environ 1,5 million de dollars, anticipé au 31 décembre prochain, d'un montant de 1 368 198 \$. C'est 979 000 \$ de plus que l'an passé qui ont été puisés des réserves pour rencontrer les obligations de la Ville, sans taxer plus.

Les élus municipaux rejettent toute allusion à l'effet que leur choix est guidé par la tenue d'élections municipales en 1986. Les contribuables n'ont subi aucune augmentation de taxes de 1982 à 1986 alors que le budget a grimpé de 9 496 622 \$ à 13 341 000 \$. Au cours de cette période, l'évaluation totale est passée de 347 613 964 \$ à 375 242 083 \$.

Les seules augmentations de l'évaluation et de la population pour 1986 permettent à la Ville d'aller chercher 337 600 \$ de plus dans les

poches des contribuables avec les différentes taxes, soit 8 715 950 \$.

### Des additions

Le maire a fourni certaines explications au sujet de l'accroissement de 1 451 000 \$ (12,2%) des dépenses. Il a noté l'addition de 83 650 \$ pour le processus des élections

municipales, de 600 000 \$ pour l'opération de l'usine d'épuration et de 55 250 \$ en guise de contribution à la future corporation de développement touristique. A ces 738 900 \$, il a ajouté l'augmentation "exceptionnelle" de 170 388 \$ des assurances, ce qui laisse une augmentation des différentes dépenses de 541 712 \$ ou 4,5%.

## 3,997,000 \$ d'immobilisations

**VICTORIAVILLE (MC)** - Des investissements totaux de 3 997 000 \$ en 1986 figurent au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Victoriaville, qui a été accepté hier soir.

Outre 702 500 \$ en travaux d'aqueduc et d'égouts et 1 233 500 \$ pour la réfection de trottoirs et du pavage, 2 061 000 \$ sont prévus pour le programme ReviCentre (750 000 \$), l'acquisition de terrains des Chemins de fer nationaux (550 000 \$), des améliorations aux terrains de jeux, des rénovations aux édifices municipaux et l'achat d'équipements.

Bien que ces prévisions n'engagent en rien les élus municipaux, le

maire Denis St-Pierre a spécifié que tous les projets de 1986, inscrits au programme triennal, seront réalisés. Pour 1986 et 1987, les prévisions, plus ou moins significatives, tournent autour de 2,5 millions \$ à chaque fois.

### Simulation

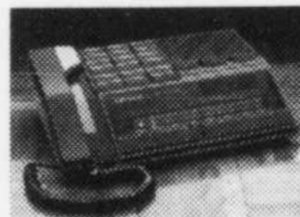
Une simulation de l'évolution du budget de 1986 à 1991 et du service de la dette, a par ailleurs conduit les élus municipaux à la conclusion que la Ville peut investir par règlements d'emprunt une somme de 2 000 000 \$ par année pendant les cinq prochaines années, sans nuire à la santé financière de la corporation.



**Tous les cadeaux ne sont pas nés égaux.**  
Faites plaisir à quelqu'un en lui offrant ce cadeau dont on parlera longtemps, ...longtemps.



**Génie**  
• compact • clavier de composition en forme de cadran  
• sonnerie électronique réglable  
bleu minuit, pêche, blanc antique, brun espresso 79,95 \$



**Téléphone radio-réveil TCR 2009**  
• radio-réveil AM/FM  
• mémoire de 10 numéros  
• haut-parleur intégré pour fonctionnement mains libres  
gris avec lignes de bleu et de vert 139,95 \$



**Répondeur téléphonique Bell TT 2800**  
• compact • cassette unique  
• prise de messages à distance  
• filtrage des appels  
gris métallisé 149,95 \$



**Téléphone sans fil Uniden 2100**  
• portée de 1000 pi.  
• 3 codes de sécurité  
• repositionnement automatique du dernier numéro  
• touche discrétion amande 145 \$



**Lemans**  
• bouton et voyant de garde  
• sonnerie électronique réglable  
• repositionnement automatique du dernier numéro • adaptable au service Touch-Tone ou au service à cadran  
Combiné: noir, Bolter: rouge, gris,ivoire, noir 59,95 \$



**Téliemax**  
• composition combiné raccroché  
• repositionnement automatique du dernier numéro • sonnerie électronique réglable • bouton pour le service d'appel en attente  
• adaptable au service Touch-Tone ou au service à cadran  
rouge, gris, blanc, noir, jaune 69,95 \$



**Trimstyle TT 221**  
• poste de table ou mural  
• clavier intégré au combiné  
• repositionnement automatique du dernier numéro • mémorisation de 9 numéros pour composition abrégée • sonnerie électronique réglable  
amande, blanc, brun 59,95 \$



**Touches géantes**  
• repositionnement automatique du dernier numéro  
• poste de table ou mural  
• adaptable au service Touch-Tone ou au service à cadran  
blanc et bleu, beige et brun 99,95 \$

Ces appareils sont en vente dans les Téléboutiques, les comptoirs et les kiosques Bell:

**Téléboutiques:**  
Les Galeries d'Anjou  
Anjou  
Mail Champlain  
Brossard

West Island Mall  
Dollard-des-Ormeaux  
Place Newman  
Lasalle  
Centre Laval  
Laval  
Place Longueuil  
Longueuil

Les Galeries Dupuis  
Montréal  
Les Terrasses  
Montréal  
Plaza Alexis-Nihon  
Montréal  
Plaza Côte-des-Neiges  
Montréal  
Tour Jean-Talon  
Montréal

Place Bourassa  
Montréal-Nord  
Les Galeries de la Capitale  
Charlesbourg ouest  
Place Laurier  
Sainte-Foy  
Carrefour de l'Estrie  
Sherbrooke  
Place du Centre  
Hull

**Comptoirs:**  
Granby  
39, Dufferin  
Valleyfield  
75, Maden  
St-Jérôme  
297, St-Georges  
Joliette  
366, Manseau

Drummondville  
450, Hériot  
Chicoutimi  
125, Dubé  
Trois-Rivières  
1481, Notre-Dame  
Bureau des abonnés  
Tour Bell, Montréal  
St-Jean  
245, Richelieu

**Kiosques:**  
Mail Montnach  
Beloeil  
Place Rosemère  
Rosemère  
Galeries Chagnon  
Lévis

**L'efficacité passe par Bell**

**Bell**

Selon le ministre Michel Côté

# Le fédéral doit sauvegarder la pétrochimie

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral se doit d'assurer l'avenir de la pétrochimie au Québec et par conséquent de Pétromont à Montréal, a soutenu hier le ministre de la Consommation, M. Michel Côté.

A l'issue d'une rencontre avec le président de Pétromont, M. John Dinsmore, hier matin, M. Côté a sans ambages déclaré que, selon lui "Pétromont doit être sauvé". "Dans mon esprit, le gouverne-

ment canadien doit s'assurer de l'avenir de la pétrochimie au Québec. La façon toutefois reste à définir", de lancer le ministre en refusant cependant d'engager par là le cabinet.

"Et quand je parle de pétrochimie, je parle de Pétromont", a-t-il renchéri.

Pour M. Côté il est "prématuré" d'affirmer qu'Ottawa sera ou non en mesure de donner sa réponse au gouvernement québécois avant le 15 décembre.

Pour M. Dinsmore, le 15 décembre "c'est trop tôt" pour espérer une réponse fédérale. "Il ne reste que trois semaines avant la fin de l'année, mais je ne m'attends pas à une réponse fédérale dans les prochains jours, d'admettre le pdg de Pétromont.

S'il voulait interrompre son aide

financière en mars, le gouvernement québécois devrait aviser Pétromont, le 15. Jusqu'ici, Québec attend la réponse d'Ottawa à sa dernière proposition. La province épongerait les déficits (\$50 millions prévus l'an prochain) si le fédéral subventionnait les coûts de transports excédentaires pour le pétrole brut qu'a à subir Pétromont face à ses concurrentes ontariennes. Cette subvention fédérale d'environ \$15 millions par année devrait être maintenue pour environ trois ans.

le temps qu'on amène un pipeline pour desservir l'entreprise mont-réalaïse.

MM. Dinsmore et Côté s'entendent sur un point toutefois; même si le premier ministre désigné Robert Bourassa a subi une raclée électorale dans Varennes, où se trouvent le gros des 350 travailleurs de Pétromont, le gouvernement du Québec devrait rester loin des rancoeurs politiques.

En revanche, le député tory de Verchères, M. Marcel Danis, ne ca-

che pas que la défaite de M. Bourassa dans Bertrand est souvent évoquée dans le comté.

"Cela demeure une donnée du dossier", ajoute-t-il, ne croyant pas cependant que M. Bourassa puisse garder rancoeur aux électeurs de Bertrand.

Selon M. Danis, il reste à savoir si le nouveau gouvernement québécois endossera la dernière proposition faite, en campagne électorale, par le ministre sortant de l'Industrie, M. Rodrigue Biron.



Michel Côté

## Moins de carbamate dans le vin

TORONTO (PC) — Le gouvernement fédéral a fait part de son intention, hier, de réduire considérablement le niveau permis de carbamate d'éthylène dans les vins et spiritueux.

Une représentante du ministère de la Santé, Mme Diana Kirkpatrick, a déclaré à la commission d'enquête sur la société des alcools de l'Ontario que le maximum de 500 parties du produit chimique par milliard va être réduit à 30 pour les vins de table, à 100 pour les portos et sherris, à 150 pour les alcools distillés et à 400 pour les liqueurs.

La fixation des nouvelles normes a automatiquement annulé le but de la première phase de l'enquête, qui était de déterminer le niveau non dangereux de carbamate d'éthylène.

Mais il reste la seconde, a souligné le juge John Osler, qui est de savoir pourquoi la société des alcools a refusé de retirer du marché, en 1979, des produits contenant une trop grande quantité de carbamate d'éthylène.

Le carbamate d'éthylène est un sous-produit de la fermentation, qui a causé le cancer du poulmon chez des animaux en laboratoire.

Le ministre de la Consommation de l'Ontario, M. Monte Kwinter, a noté que les nouvelles normes vont obliger la société des alcools à retirer de 20 à 30 nouvelles marques.

Il a donc recommandé aux consommateurs d'attendre une journée ou deux avant d'acheter une bouteille d'alcool en Ontario, en attendant que les alcools concernés soient enlevés.

# Ça, c'est du répit!

30  
pour le prix de  
25\*



# NOUVEAU! NUMBER 7 EN PAQUETS DE TRENTE

LONGUEUR RÉGULIÈRE

\*Prix du paquet de 25 cigarettes King Size. Le détaillant peut le vendre moins cher.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—Number 7 King Size: "goudron" 16 mg, nic. 1.1 mg. Régulière: "goudron" 15 mg, nic. 1.2 mg. Number 7 légère King Size: "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg. Régulière: "goudron" 13 mg, nic. 1.1 mg.

### CORRECTIONS

Cahier "Vente Présents en tête" encarté dans La Tribune de samedi le 7 décembre 1985.

Page 24 24B: 6 savonnettes: non offertes  
24C: 3 savonnettes: non offertes

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient.

EATON

01924

### GRATUIT! Répertoire de 115 publications sur l'habitation

Il s'agit d'un catalogue complet de publications pratiques sur tout aspect de l'habitation: les hypothèques, la rénovation, le choix d'une maison et même la protection contre le vol. Le Répertoire SCHL est gratuit. Faites-en la demande dès maintenant en postant ce coupon.

142127

Répertoire des publications SCHL  
Boîte postale 3975, Ottawa, Ont. K1G 3H7

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Fr.  Ang.

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Canada Mortgage and Housing Corporation

N-50523

# Ottawa bénirait une hausse des tarifs pour le téléphone

**OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral laissera augmenter les tarifs du téléphone tout en faisant valoir que le service de base est virtuellement garanti et que les appels interurbains coûteront moins cher.**

Guidé par un sondage d'opinion, dont la Presse Canadienne a obtenu copie grâce à la Loi d'accès à l'information, le gouvernement s'apprête à vendre l'idée d'un "rééquilibrage des tarifs", un concept qui aura pour effet de gonfler la facture mensuelle du téléphone pour tous les Canadiens.

Pour faire fondre la résistance des consommateurs, Ottawa leur dira que cette modification des tarifs sera à l'avantage de tout le monde.

Les compagnies de téléphone qui sont pratiquement toutes des monopoles font du lobbying depuis des années auprès d'Ottawa pour faire mousser un réaménagement des tarifs.

Les résultats de l'enquête réalisée par la firme Decima Research Ltd., en juillet, font partie inté-

grante d'une stratégie gouvernementale dont les grandes lignes ont été exposées au cabinet au mois de mai. Un document distribué au printemps dernier explique la stratégie, préconise la cueillette d'un échantillon d'opinions et décrit l'approche suggérée au ministre des Communications pour "vendre" les nouveaux tarifs aux Canadiens.

### Quatre points

Se basant sur cette approche, le ministre, M. Marcel Masse, a déclaré dans un discours, en juin, que le gouvernement protégera l'accessibilité du service de base pour tous les citoyens, trouvera "des solutions canadiennes aux problèmes canadiens", dira au public qu'il profitera d'une technologie améliorée et s'assurera que le Canada demeure compétitif en matière de communications.

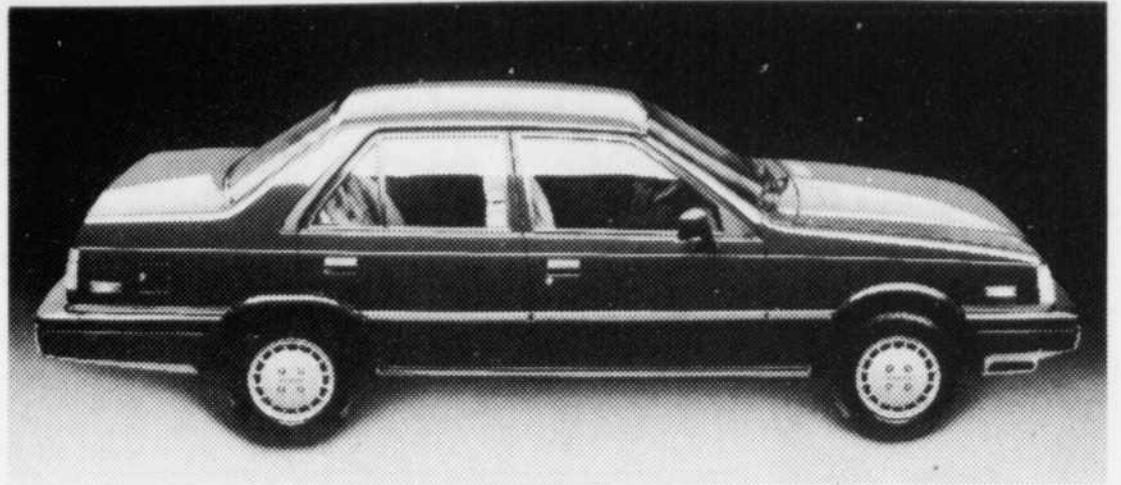
M. Masse a repris ces mêmes thèmes au cours de son témoignage devant un comité des Communes, la semaine dernière. Mais jamais il n'a laissé entendre que les coûts des appels locaux augmenteraient avec le "réaménagement" des tarifs.

Mais l'enquête de la firme Decima indique clairement qu'une augmentation du tarif mensuel de base est envisagée.

Les auteurs du sondage constatent qu'une hausse de \$1 par mois serait jugée acceptable par quatre Canadiens sur cinq, et qu'environ la moitié des 2.000 personnes interviewées pourraient tolérer une augmentation de \$2 par mois.

L'Association canadienne des consommateurs surveille la situation et elle n'est pas convaincue que les modifications tarifaires profiteront à quelqu'un d'autre qu'aux compagnies de téléphone.

# LA STELLAR GSL 1986



## LA LISTE DE RAISONS D'EN ACHETER UNE S'ALLONGE DE PLUS EN PLUS.

- 1 5 pneus radiaux quatre saisons Michelin ceinturés d'acier (y compris la roue de secours)
- 2 Servofreins
- 3 Vitres électriques
- 4 Verrouillage électrique des portières et du compartiment à bagages
- 5 Rétroviseurs extérieurs avec commande à distance
- 6 Panneau d'accès du réservoir à essence commandé à distance
- 7 Vitres teintées (pare-brise avec bande pare-soleil)
- 8 Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs
- 9 Allume-cigarette
- 10 Boîte de vitesses à 5 rapports (transmission automatique en option)
- 11 Sièges baquets avant à dossier inclinable
- 12 Siège du conducteur inclinable
- 13 Siège du conducteur avec support lombaire
- 14 Appui-bras arrière escamotable avec compartiment de rangement
- 15 Phares au quartz halogènes
- 16 Verrouillage de sécurité des portières arrière
- 17 Éclairage à l'arrière pour lecture
- 18 Miroir dans le pare-soleil droit
- 19 Rétroviseur intérieur jour/nuit
- 20 Boîte à fusibles à l'intérieur
- 21 Essuie-glace à balayage intermittent
- 22 Moulures lustrées
- 23 Enjoliveurs de roues stylisés
- 24 Bouches d'air chaud pour l'arrière
- 25 Point d'attache de siège d'enfant
- 26 Compte-tours
- 27 Totalisateur kilométrique
- 28 Soufflerie antibuée aux vitres latérales
- 29 Éclairage et moquette intégrale dans le compartiment à bagages
- 30 Éclairage de service
- 31 Portières avant avec vide-poches
- 32 Sièges avant avec appui-tête réglable
- 33 Siège du conducteur avec appui-tête inclinable
- 34 Moteur à arbre à cames en tête
- 35 Batterie sans entretien
- 36 Boîte à gants verrouillable avec éclairage
- 37 Dégivreur de lunette arrière
- 38 Baguettes latérales de protection
- 39 Allure européenne
- 40 Sellerie tout-tissu
- 41 Montre à affichage numérique
- 42 Vide-poches central
- 43 Silencieux recouvert

**AVEC AUTANT DE CARACTÉRISTIQUES STANDARD, LA LUXUEUSE STELLAR BRILLE PAR SON PRIX. 10 695 \$\***

(Le prix de base d'une Stellar SL est de 8 995 \$\*)  
\*Taxe, immatriculation, transport et préparation en sus.



**La Maison de l'Auto R.C. Inc.**  
4364, boul. Bourque  
Sherbrooke (Rock Forest)  
564-0777

**Bouchard Automobiles**  
1325, boul. St-Joseph  
Drummondville 477-0673

# Les Haïdas iront à la Cour suprême pour garder leur droit de propriété

**KITWANGA, C.-B. (PC) — Le chef de la bande Gitwangak, M. Glen Williams, a fait savoir hier que la bande allait demander à la Cour suprême de Colombie-Britannique de renverser et d'annuler complètement l'ordre d'injonction émis contre elle samedi, à Vancouver.**



Le ministre des Affaires indiennes, David Crombie, à gauche, s'adresse aux journalistes, sous l'œil du ministre des Relations intergouvernementales de Colombie-Britannique, Garde Gardom, et du Procureur général Brian Smith.

La cour a ordonné aux Indiens de ne pas s'aventurer sur les terres appartenant au CN, non loin de leur village, dans le nord-ouest de la province.

Selon le chef Williams, le juge qui a rendu la décision n'était pas au courant du tout du problème et les Indiens n'ont eu aucune chance de soumettre leur défense contre l'injonction.

Le chemin de fer a affirmé devant le tribunal que les Indiens avaient placé des véhicules sur le rail et empêché les trains de circuler.

"C'est sur nos terres que nous avons élevé des barricades. Et elles resteront là", a déclaré M. Williams, précisant que la bande bloquait en fait l'accès à un parc industriel appartenant au CN.

Depuis quelque temps, le CN et les Indiens Gitwangak se disputent la propriété d'un droit de passage à travers le parc industriel et la réserve de la bande.

A Ottawa, les Haïdas

Pendant ce temps, à Ottawa, le critique libéral en ce qui regarde les affaires indiennes, M. Keith Penner, a exigé du premier ministre Brian Mulroney qu'il intervienne pour obliger le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique à conclure une entente avec les Indiens Haïdas de cette province à propos de leurs réclamations territoriales.

Le ministre des Affaires indiennes, M. David Crombie, était absent des Communes; il se trouvait en Colombie-Britannique où il tentait justement de réconcilier les deux parties.

Contre les Indiens Haïdas pèsent 72 accusations de méfait public et sept autres de mépris de cour. Maintenant qu'ils ont des droits ancestraux sur certaines terres, ils ont voulu empêcher une entreprise forestière d'abattre les arbres.

La Colombie-Britannique refuse de reconnaître les droits des autochtones. Elle est la seule province à maintenir une telle attitude.

Il s'agit donc d'un problème constitutionnel et le premier ministre doit s'en occuper, a affirmé M. Penner.

## Secret sur le SIDA

**OTTAWA (PC) — Les autorités provinciales et fédérales en matière de santé ont convenu hier que les résultats des tests destinés à détecter la présence d'anticorps du SIDA doivent - et peuvent demeurer confidentiels.**

Le docteur A. J. Clayton, de Centre de contrôle des maladies, a informé les journalistes du consensus qui a été atteint à l'issue d'un rencontre d'une journée entre des experts des deux niveaux de gouvernement.

Le Dr Clayton a souligné que les gens qui pensent faire partie d'un groupe à risque élevé n'ont pas à craindre d'aller consulter leur médecin. La confidentialité de leur dossier sera respectée, a-t-il affirmé.

Selon le Dr Clayton, chaque province, quelle que soit sa façon particulière de procéder, assure la confidentialité des dossiers médicaux.

Le médecin a souligné que le gouvernement fédéral doit connaître les résultats des tests, pour être en mesure d'évaluer plus précisément l'incidence du SIDA au Canada et les caractéristiques des groupes les plus susceptibles de contracter la maladie. Mais Ottawa n'a pas besoin de connaître les noms des personnes qui ont subi ces tests.

Le Dr Clayton a également déconseillé aux membres de groupes à risque d'aller donner du sang pour savoir s'ils ont développé des anticorps du SIDA. La Croix rouge n'est pas là pour faire passer des tests, a-t-il dit.

La Croix rouge canadienne vérifie maintenant chaque don de sang, pour s'assurer qu'il n'est pas contaminé par le SIDA.

Des 404 cas confirmés de SIDA au Canada, 75 % sont des hommes homosexuels ou bisexuels.

## A travers le pays

### • Bisons tuberculeux sains

**OTTAWA (PC) — L'Association des médecins vétérinaires du Canada a affirmé, lundi, que la viande provenant d'un troupeau de bisons du Nouveau-Brunswick exposé à la tuberculose est propre à la consommation.**

Le président de l'association, le Dr Bryan Wurtz, a déclaré dans un communiqué qu'il ne fallait donc pas critiquer les vétérinaires du gouvernement fédéral qui ont autorisé la vente de la viande, même si des lésions ont été relevées dans les organes internes de six des animaux.

Les lésions indiquent que les animaux ont peut-être contracté la maladie, a-t-il signalé, mais ne représentent aucun danger pour la

consommation, parce qu'aucune lésion n'a été trouvée sur les carcasses.

À la suite de cette prise de position de l'association, le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a réitéré sa confiance aux vétérinaires de son ministère réclame la démission de M. Wise à cause de cette affaire.

Pour le leader néo-démocrate Ed Broadbent, M. Wise aurait dû renverser la décision de ses inspecteurs et placer les six carcasses au froid en attendant que les tests de tuberculose sur les organes internes soient terminés.

Le troupeau de 56 bisons provenait d'une ferme de Jemseg, au Nouveau-Brunswick.

### • Grève des postes improbable

**OTTAWA (PC) — Une interruption du courrier avant Noël à cause d'une grève des employés de bureau de la Société des postes est très improbable, a fait savoir hier le relationniste John Caines.**

En dépit du vote de grève décrété chez les 4.000 syndiqués, a rappelé M. Caines, il reste que le conciliateur Herb Young n'a fait qu'accepter de suspendre les négociations et il ne s'est pas encore retiré pour préparer son rapport officiel au ministre du Travail.

Le Code du travail du Canada interdit aux syndicats relevant d'Ottawa de faire la grève tant que les efforts de conciliation se poursuivent.

Si M. Young se retire effectivement, a noté M. Caines, il peut arriver qu'on exige des deux parties qu'elles se rencontrent encore avec l'aide d'un commissaire à la conciliation ou d'une commission de conciliation.

Le président du syndicat, M. Denis Gagnon, a quant à lui expliqué qu'il avait ordonné un vote de grève parce qu'il n'entrevoit aucun espoir d'en arriver à une entente avec l'assistance de M. Young.

La pierre d'achoppement dans les négociations semble être les salaires. La compagnie offre une hausse de 2,9 %, tandis que le syndicat réclame des augmentations de 6 à 8 %.

### • Impôt minimum et échappatoires

**OTTAWA (PC) — Un régime fiscal plus simple, avec moins d'échappatoires, serait préférable à un impôt minimum qui ne fait que limiter l'utilisation de ces échappatoires par les Canadiens à revenus élevés.**

C'est en tout cas ce que préconise l'Association canadienne des consommateurs.

L'association réagit à la proposition dévoilée la semaine dernière par le ministre des Finances Michael Wilson, proposition qui aurait

pour effet d'obliger les Canadiens à payer un impôt minimal de 24 % sur les revenus excédant \$50.000.

Tout comme l'ACC, maints spécialistes de la fiscalité favorisent un régime fiscal simplifié, estimant que l'impôt minimum proposé par le ministre Wilson ne fait que compliquer le système.

Plusieurs provinces soutiennent que l'impôt minimum ne devrait constituer qu'une mesure transitoire, en attendant que le régime fiscal tout entier soit revu.

### • Torontois coupables de racisme

**TORONTO (PC) — Le juge Edward Wren a trouvé deux Torontois coupables, hier, d'avoir fomenté la haine des Noirs dans le bulletin du Parti nationaliste du Canada.**

L'un d'eux, Ronald Andrews, est le fondateur et le chef du parti. L'autre, Robert Smith, en est le secrétaire.

La sentence sera prononcée vendredi. La peine maximale est de deux ans de prison.

Dans la salle d'audiences, hier, se trouvait Ernst Zundel, qui a lui-même été trouvé coupable, en février dernier, d'avoir publié des écrits haineux contre les Juifs.

Pour le juge Wren, les écrits de Smith et Andrews dans Nationalist Report "non seulement montrent de la haine, mais de la haine à un degré incroyable".

"Les Noirs sont identifiés (dans les écrits), signale le juge, comme une race inférieure, de faible intelligence, malpropre, profitant de notre système d'aide sociale.

"Paradoxalement, et il y a plusieurs paradoxes du genre dans ces ordures, ils enlèvent des emplois aux Blancs.

"Le message est qu'ils constituent une menace à l'économie, à la culture, à la sécurité et à l'existence même de la race blanche. Il incomberait alors à la race blanche de faire cesser l'immigration, particulièrement des Noirs, de même que des Africains et des Asiatiques de différentes couleurs, et de les rapatrier, par force peut-on conclure logiquement, dans leurs endroits d'origine".